

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, en salle de réunion de la Communauté de Communes Cœur du Var, quartier Précoumin au Luc-en-Provence n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le lundi vingt-neuf juin, Salle de réunion du SMA, place des Moulins à Trans-en-Provence sous la présidence de Monsieur Stéphane ISEPPI.

PRESENTS :

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
32	8	9

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Jean-Pierre Souza.
Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Olivier Barthelemy, Frédéric Toussaint.
Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Jean Cayron, Stéphane Iseppi.
Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone.
Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Muriel Alis.

Objet de la délibération :

Approbation du rapport d'activités 2025.

REPRÉSENTÉS :

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : René Ugo représenté par Stéphane Iseppi.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémond, Philippe Roux, Frédéric Toussaint.
Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo, Philippe Chaniol.
Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Richard Maurin, Marjorie Viort, Richard Maurin, Thierry Bongiorno.
Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Franck Panizzi, Catherine Venturino-Gabelle, Frédéric Cauvin.
Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Nicolas Martel, Olivier Baïle, Jean-Yves Huet.
Pour la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon : Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne, Bernard Dutrey.
Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Alexandre Latil, Thomas Dombry, Lucie Lafeuma, Patrice Amado.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain Caymaris

RAPPORTEUR : Stéphane Iseppi

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte doit présenter chaque année son rapport d'activité.

Ce rapport devra faire l'objet d'une communication des Présidents d'EPCI à chacune de leur assemblée délibérante, en séance publique. Pourront être entendus, à cette occasion, les délégués de la communauté au Syndicat Mixte de l'Argens.

Le Président fait lecture des éléments du rapport d'activité de l'année 2025.

Après avoir entendu le rapport du Président,

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'activités 2025 joint en annexe,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UN

DE DONNER ACTE à Monsieur le Président de la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte de l'Argens pour l'année 2025.

ARTICLE DEUX

DE DIRE que la présente délibération accompagnée du rapport d'activité 2025 seront adressés à chacun des membres du syndicat.

Le Président



Stephane ISEPPI

POUR : 9 (83 suffrages)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour vous, pour notre territoire

2025

ÉDITO

L'année 2025 a été, pour le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), une année particulièrement active, marquée par une gouvernance permettant d'assurer une gestion des milieux aquatiques et du risque inondation cohérents, équilibrés et adaptés aux besoins, à l'échelle du bassin versant de l'Argens tout entier.

En avril a été posée la première pierre du chantier d'envergure de protection des inondations de la Zone d'Activités de La Palud à Fréjus, concrétisation d'un engagement solidaire des acteurs publics pour la sécurité des personnes et des biens.

Toujours en avril s'est tenu le Comité de pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Bresque, préalable indispensable au lancement de l'ensemble de cette démarche d'économie d'eau, adoptée ensuite par l'État.

En août, le « Pont du 15 juin 2010 » a été inauguré à Trans-en-Provence. Cet ouvrage, situé au cœur de la zone d'activité économique, dans une Dracénie particulièrement meurtrie par les inondations passées, a été reconstruit avec un gabarit hydraulique supérieur afin de répondre à l'objectif de protection contre les inondations de l'action n°35 du PAPI.

En décembre, le comité de pilotage du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel a validé la version définitive du Programme d'Études Préalables (PEP 2026-2027) permettant de financer les études et les acquisitions du lotissement des Floralties à Fréjus, et de déterminer la politique de prévention des inondations pour les deux années à venir sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel.

Tout au long de l'année par ailleurs, la vie du SMA a été rythmée par la réunion de six conseils syndicaux qui ont voté 41 délibérations en séance plénière, tandis que le Bureau syndical s'est réuni 7 fois et a pris 31 délibérations. L'engagement des élus comme l'implication des agents du SMA ont été particulièrement notables en 2025 et nous pouvons collectivement être fiers des résultats obtenus.

2026 se dessine déjà, à la suite des orientations esquissées en 2025, relatives à l'aménagement du fleuve et de ses affluents. Le SMA poursuit également les actions de préservation de la ressource en eau ainsi que les opérations de sensibilisation du public, en lien avec ses partenaires, en particulier en direction des scolaires.

Le 19 mai dernier, le Conseil syndical a élu mon successeur à la présidence du SMA, et il appartient maintenant à mon collègue et ami Stéphane ISEPPI, nouveau Président du SMA, de poursuivre et d'amplifier dans la cohésion des territoires la tâche à venir.

Les projets naissent et grandissent toujours nombreux au SMA auquel je souhaite « bon vent » !

Didier BREMOND

Président du Syndicat Mixte de l'Argens
Premier vice-président du Conseil Départemental du Var
Président de l'Agglomération Provence Verte
Maire de Brignoles



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

S²LO

1. Les temps forts de 2025	4
2. Le Syndicat Mixte de l'Argens	6
2.1. Sa gouvernance solidaire	6
2.2. Ses membres en 2025	7
2.3. L'activité du Bureau et du Comité syndical en 2025	8
2.4. Les marchés publics en 2025	8
2.5. L'évolution de l'équipe administrative et technique du SMA.....	9
2.6. L'exécution du budget 2025 : les chiffres clés.....	10
2.7. Nos missions	12
3. Les activités du SMA en 2025	13
3.1. Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger.....	13
3.2. Préserver la ressource et suivre sa qualité	24
3.3. Améliorer la résilience du territoire face aux inondations	31
3.4. Aménager le fleuve et ses affluents	43
3.5. Sensibiliser le public au Patrimoine naturel de l'Argens et de ses affluents et à la rareté de l'eau	55
4. Orientations 2026.....	58

1. Les temps forts de 2025

22 avril 2025 : pose de la première pierre pour le système d'endiguement de la Palud

Le mardi 22 avril, Philippe Mahé, Préfet du Var, Myriam Garcia, Sous-Préfète de Draguignan, Frédéric Masquelier, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, David Rachline, Maire de Fréjus, et Didier Brémond, Président du Syndicat Mixte de l'Argens, ont posé la **première pierre du chantier d'envergure de protection des inondations** de la Zone d'Activités de La Palud à Fréjus.

Un acte fort qui symbolise la concrétisation d'un engagement collectif des acteurs publics et institutionnels pour la sécurité des personnes et des biens économiques, tout en veillant au respect de notre environnement.

En effet, l'objectif de **l'Action 62 du PAPI d'Argens et des côtiers de l'Estérel est de protéger la zone des crues de l'Argens et de ses affluents Nord**, jusqu'à une cote équivalente à celle de la crue majeure de juin 2010. Ces aménagements tant attendus, menés par le SMA, par délégation d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, redonneront un nouveau souffle aux entreprises trop souvent sinistrées.



25 avril 2025 : Comité de Pilotage de validation du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau de la Bresque



Le 25 avril 2025, s'est tenu le Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Bresque. Cette réunion était un préalable indispensable au lancement de la mise en œuvre du PTGE, et marque la finalisation de la phase d'élaboration.

Au total, 25 participants étaient présents pour discuter de la programmation et de ses 27 fiches actions. À cette occasion, les membres du Comité de Pilotage ont validé la trajectoire fixée pour les 6 prochaines années. Le PTGE a été ensuite soumis à l'avis de la Mission Inter-Services de l'Eau et la Nature (MISEN), avant d'être adopté par Arrêté Préfectoral.

26 août 2025 : inauguration du pont du 15 juin 2010

Le 26 août 2025, le pont du 15 juin 2010 à Trans-en-Provence a été inauguré en présence de Simon Barbre, Préfet du Var, Myriam Garcia, Sous-Préfète de Draguignan, Kévin Mazoyer, Sous-préfet Directeur de projet PAPI, Richard Strambio, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération et Alain Caymaris, Maire de Trans-en-Provence.

Cet ouvrage situé au cœur de la zone d'activité économique de Trans-en-Provence a été démoli en juillet 2024 et reconstruit avec un gabarit hydraulique supérieur afin de répondre à l'objectif de protection contre les inondations de l'action n°35 du PAPI.



15 décembre 2025 : Comité de Pilotage du PAPI, validation de l'avenant 4 du PAPI (2016-2025) et de la version définitive du PEP Argens et côtier de l'Estérel (2026-2027)

Le 15 décembre 2025, le comité de pilotage du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel présidé par le Président du SMA, Didier Brémond, s'est réuni en présence de Monsieur Le Préfet du Var Simon Babre, de Monsieur le Sous-Préfet Directeur de projet PAPI, Kévin Mazoyer, des représentants des Sous-Préfètes de Draguignan et de Brignoles et des élus du SMA pour valider l'avenant n°4 au PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel et la version définitive du Programme d'études préalables (2026-2027) déposée le 1er août 2025.

Les nouvelles actions validées permettent de financer les études et les acquisitions du lotissement des Floralties à Fréjus dans le cadre des programmes portés par le SMA et de déterminer la politique de prévention des inondations pour les 2 deux années à venir sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



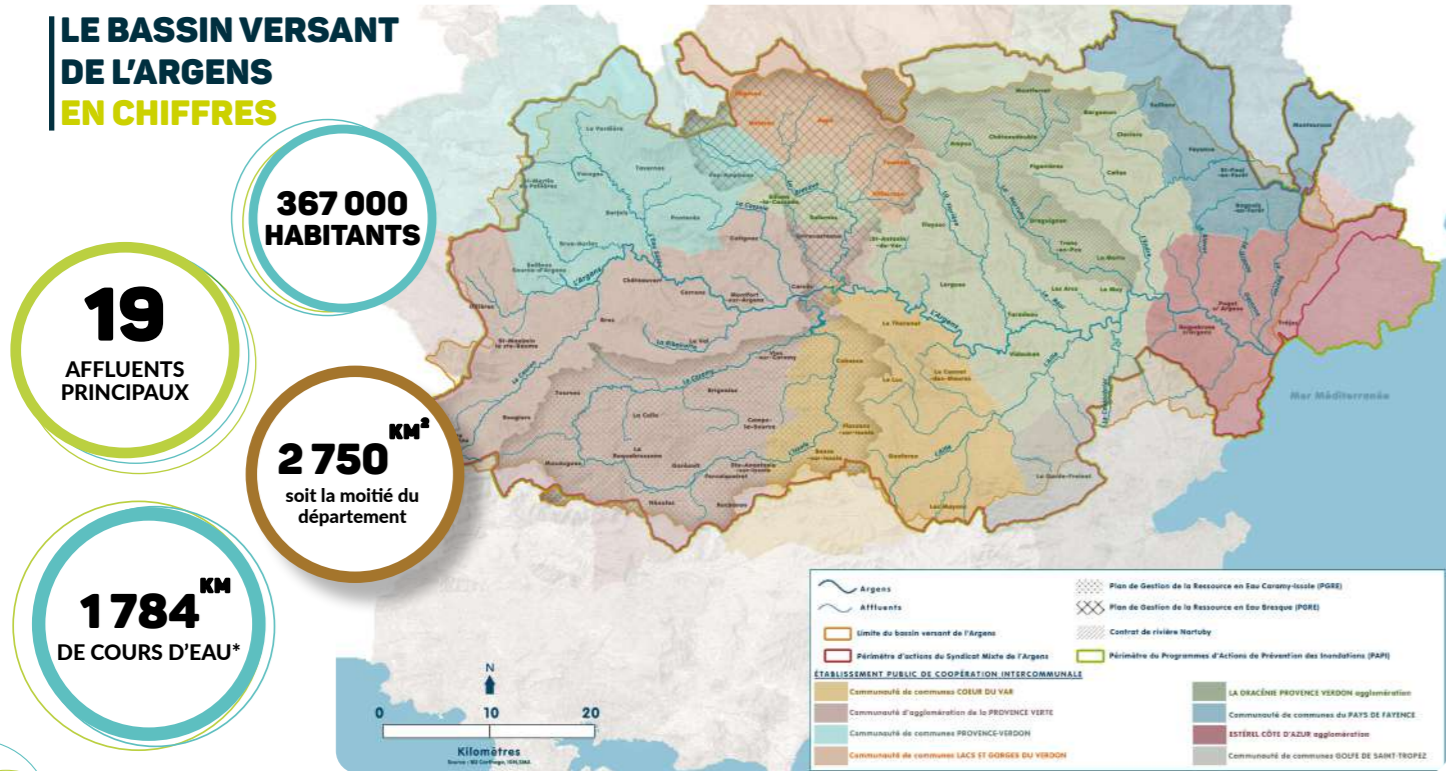
2. Le Syndicat Mixte de l'Argens

2.1. Sa gouvernance solidaire

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), un établissement public au service du territoire pour la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le Var a vécu à seize mois d'intervalle, en juin 2010 et novembre 2011, deux inondations catastrophiques causant de nombreux décès et des millions d'euros de dégâts. À la suite des événements dramatiques du 15 juin 2010 sur le bassin versant de l'Argens, la nécessité d'une structure intercommunale à l'échelle des limites géographiques du fleuve, destinée à protéger les populations et réduire l'exposition au risque inondation, s'est imposée. C'est dans ce contexte que **le Syndicat Mixte a été créé en 2014** afin de gérer le bassin versant de l'Argens dans son ensemble, en réunissant 74 communes à travers 8 intercommunalités membres.

Depuis le 17 décembre 2019, un arrêté préfectoral approuve la transformation du SMA en Établissement Public Territorial de Bassin. À ce titre, il intervient pour être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques de protection des milieux aquatiques et de gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SMA agit à l'échelle du bassin versant de l'Argens pour être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des conséquences des inondations et de gestion équilibrée de la ressource.

LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS EN CHIFFRES



Envoyé en préfecture le 29/06/2026
 Reçu en préfecture le 30/06/2026
 Publié le
 ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

2.2. Ses membres en 2025

Le SMA est administré par un conseil syndical composé de 74 représentants de communes et EPCI à fiscalité propre. Les élus sont au cœur des prises de décision du syndicat, avec un Bureau syndical représentatif des intercommunalités.

LE PRÉSIDENT

Didier BRÉMOND
 1^{er} Vice-président du Département du Var
 Président de l'Agglomération Provence Verte
 Maire de Brignoles



TREIZE VICE-PRÉSIDENTS représentant toutes les intercommunalités :

- 1er Vice-président, Jacques Paul, Maire de La Celle ;
- 2e Vice-président, Alain Caymaris Maire de Trans-en-Provence ;
- 3e Vice-président, Yannick Simon, Maire de Cabasse, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var ;
- 4e Vice-président, Bernard de Boisgelin, Maire de Saint-Martin-de-Pallières ;
- 5e Vice-président, Nicolas Martel, Maire de Saint-Paul-en-Forêt ;
- 6e Vice-président, Rolland Balbis, Maire de Villecroze, Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;
- 7e Vice-président, Laurent Giubergia, Maire du Plan-de-la-Tour ;
- 8e Vice-président, Jean-Pierre Souza, Adjoint au Maire à Draguignan ;
- 9e Vice-président, Gilles Longo, Adjoint au Maire de Fréjus ;
- 10e Vice-président, Patrick Bonnet, Conseiller municipal à Garéoult ;
- 11e Vice-président, Cédric Dubois, Maire de Salernes ;
- 12e Vice-président, Mireille Anillo, Conseillère municipale à Puget-sur-Argens ;
- 13e Vice-président, Didier Lemaitre, Conseiller municipal à Roquebrune-sur-Argens.

2.3. L'activité du Bureau et du Comité syndical en 2025

En 2025, le Conseil syndical s'est réuni 6 fois et a pris 41 délibérations en plénière.

+ 5 mars | 14 mars | 2 juin | 18 septembre | 30 octobre | 4 novembre

En 2025, le Bureau syndical s'est réuni 7 fois et a pris 41 délibérations en plénière.

+ 9 janvier | 11 février | 23 avril | 23 juin | 16 octobre | 25 novembre | 16 décembre

2.4. Les marchés publics en 2025

Durant l'année 2025, le SMA a passé **33 marchés publics**. Durant cette période, la commission d'appels d'offres s'est réunie à 11 reprises pour analyser les offres proposées.

Parmi des marchés, 6 concernaient des opérations de travaux, 1 des fournitures. Le reste était constitué de marchés de services notamment de prestations intellectuelles.

De nombreux marchés (15) ont été passés sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 €HT.

Il y a eu 9 appels d'offres :

- + Création de supports de communication pour le SMA et aide à l'animation d'ateliers et/ou réunions ;
- + Travaux de restauration des berges de la Nartuby - secteur pont de Lorgues ;
- + Démolition d'un bâti avant travaux d'aménagement du Caramy pour protéger le centre-ville de Brignoles ;
- + Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à gestion de crise, création/actualisation inondation pcs pics ;
- + Prestations topographiques ;
- + Modélisation, réalisation atlas inondations par ruissellement, débordement sur le périmètre du bassin versant de l'Argens ;
- + Travaux PPRE Florièye, Real, Cassole, Blavet ;
- + Sensibilisation des scolaires au risque inondation et au fonctionnement des cours d'eau ;
- + AMO, contrôle extérieur et construction du pont du 15/06/2010 à Trans-en-Provence.

Enfin, 9 marchés ont été passés en procédure adaptée.

2.5. L'évolution de l'équipe administrative et technique du SMA

L'équipe technique du Syndicat est composée en 2025 de **29 agents**.

Direction : **2 agents**.

Personnel administratif : **8 agents**.

Ingénieurs : **10 agents**.

Techniciens : **6 agents**.

Agents rivière : **3 agents** sont mobilisés spécifiquement sur le territoire de DPVA pour assurer en régie les opérations d'entretien de cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

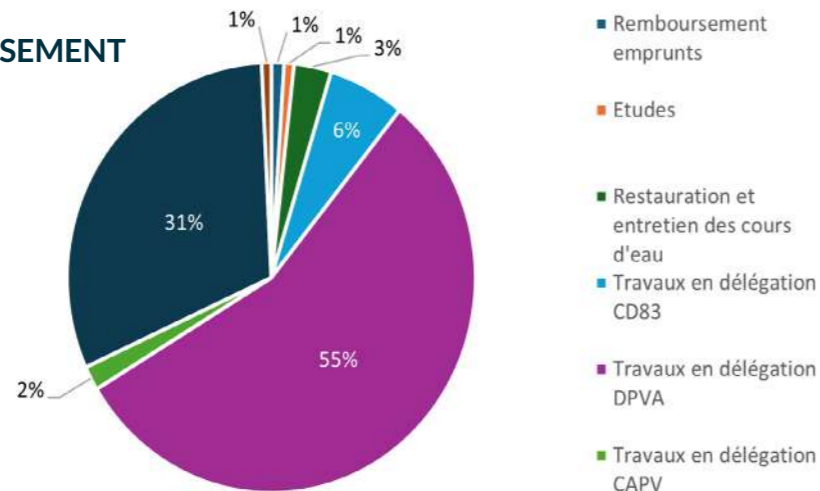


2.6. L'exécution du budget 2025 : les chiffres clés

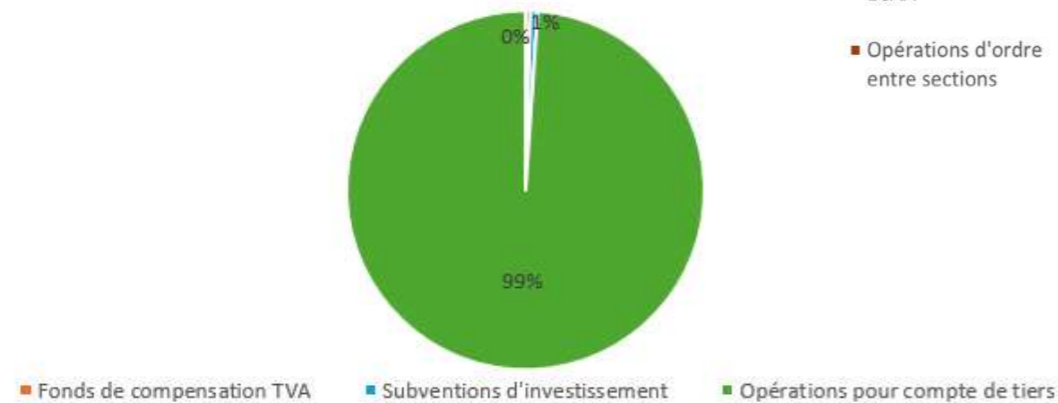
RÉSULTATS 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes réalisées en 2025	24 482 782,04 €	5 196 543,69 €	29 679 325,73 €
Dépenses réalisées en 2025	28 468 431,39 €	3 956 002,66 €	32 424 434,05 €
Résultat de l'exercice 2025	-3 985 649,35 €	1 240 541,03 €	-2 745 108,32 €

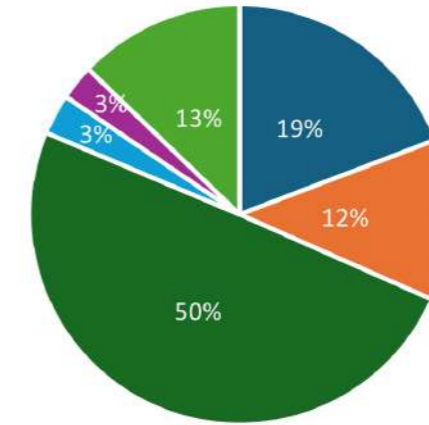
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



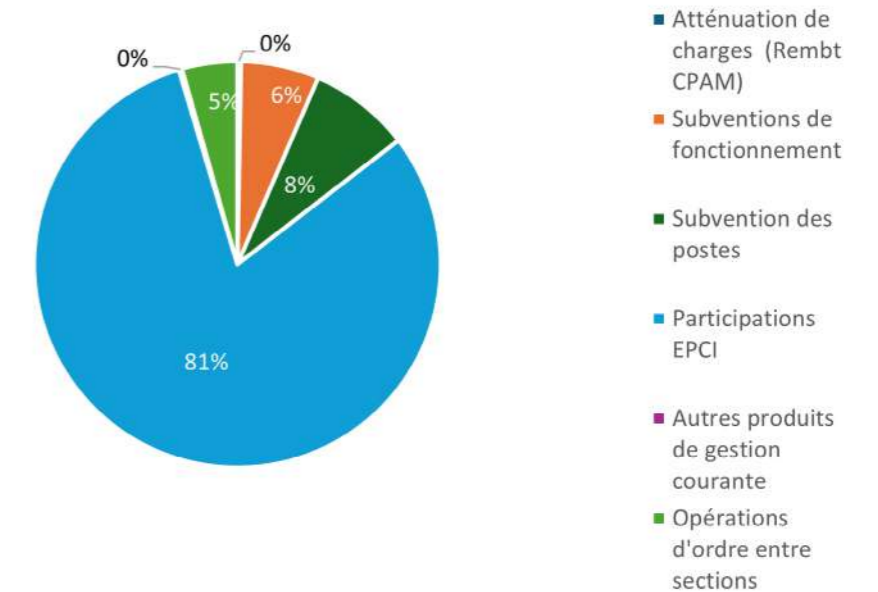
RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2.7. Nos missions

L'objectif du Syndicat Mixte de l'Argens est d'organiser une gouvernance interterritoriale solidaire et efficace pour assurer une gestion des milieux aquatiques et du risque inondation de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens.

RENDRE LES MILIEUX AQUATIQUES PLUS RÉSILIENTS ET LES PROTÉGER

- Animer la démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion Eaux (SAGE)
- L'étude prospective de la vulnérabilité de la ressource en eau
- L'animation de la démarche Contrat de rivière Nartuby
- Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents

PRÉSERVER LA RESSOURCE ET SUIVRE SA QUALITÉ

- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Bresque
- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Caramy-Issole
- Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel (2016-2025)
- Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues
- Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes
- Réduire la vulnérabilité des populations, des bâtiments et des activités économiques exposés

AMÉNAGER LE FLEUVE ET SES AFFLUENTS

- Protéger les enjeux du territoire face aux inondations : les travaux du PAPI (2016-2025)
- Restaurer le bon fonctionnement sédimentaire et écologique en rendant au cours d'eau sa forme naturelle
- Intervenir sur les ouvrages dégradant les continuités, notamment hydrauliques et pour la faune des cours d'eau

SENSIBILISER LE PUBLIC AU PATRIMOINE NATUREL DE L'ARGENS ET DE SES AFFLUENTS ET À LA RARETÉ DE L'EAU

- Communication sur les réseaux sociaux
- Refonte du site internet du SMA
- Animations auprès des scolaires (Contrat Nartuby)
- Sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet Économisons l'eau en Provence Verte

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

S²LO

3. Les activités du SMA en 2025

3.1. Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger

3.1.1. Animer la démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion Eaux (SAGE)

Pour renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer une cohérence entre aménagement du territoire et enjeux liés à l'eau, le SDAGE Rhône Méditerranée prévoit la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'Argens. Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis 2022, une démarche de concertation a été menée autour des questions de gouvernance et de gestion. Un dossier de préfiguration a été approuvé par le Comité Syndical du SMA en octobre 2024. Il a ensuite été transmis au Préfet du département du Var qui a organisé une consultation des collectivités concernées qui a duré cinq mois.

La phase d'émergence s'est terminée en avril 2025 par le passage en comité d'agrément de bassin puis par l'obtention de l'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE, le 4 août 2025.

Le périmètre proposé, situé intégralement dans le département du Var, couvre 2 958 km² répartis sur 8 intercommunalités et 86 communes. Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 prévoit la nécessité d'intégrer un volet littoral dans les SAGE côtiers.

Le périmètre intègre donc la masse d'eau côtière Fréjus - Saint-Raphaël - ouest Sainte-Maxime, qui est l'exutoire de l'Argens, et une partie des masses d'eau Saint Raphaël - Pointe de la Galère jusqu'à la pointe Notre-Dame à l'ouest (limite communale de Saint-Raphaël) et Cap Camarat - ouest Fréjus jusqu'à la pointe des Issambres.

Les bassins de La Garonne et de l'Agay, hors bassin versant de l'Argens, se jettent directement dans ces masses d'eau et ont été intégrés au périmètre, tout comme les étangs de Villepey et ses tributaires qui entretiennent des liens fonctionnels étroits avec l'Argens.



Périmètre du SAGE comparé au limite du bassin versant et au périmètre du Syndicat Mixte de l'Argens

Au deuxième semestre, le SAGE est entré dans sa phase d'instruction avec une réflexion portée sur les membres de son organe de gouvernance, la commission locale de l'eau (CLE). C'est l'Article R212-30 du Code de l'Environnement qui donne le cadre à la constitution de cette commission locale de l'eau, véritable parlement local de l'eau. Il est constitué de trois collèges :

- 1** Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux pour au moins la moitié de ses membres.
- 2** Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations pour au moins le quart de ses membres.
- 3** Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés pour au plus le quart de ses membres.

La composition de la Commission Locale de l'Eau sera arrêtée par le préfet du département, garant et référent de la démarche. Une cinquantaine de membres est pressentie.

Le Syndicat Mixte de l'Argens, en tant qu'Établissement Public de Bassin, se portera de cette assemblée délibérante et pourra éventuellement porter la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE.

En 2025, la concertation s'est poursuivie par des rencontres bilatérales ciblées vers de potentiels membres du collège des représentants de l'État et du collège des usagers, sélectionnés en fonction des enjeux du bassin. Une trentaine de prise de contact a généré 21 rencontres dédiées. Le collège des élus, constituant la moitié des membres, a largement été consulté lors de la phase précédente d'émergence.

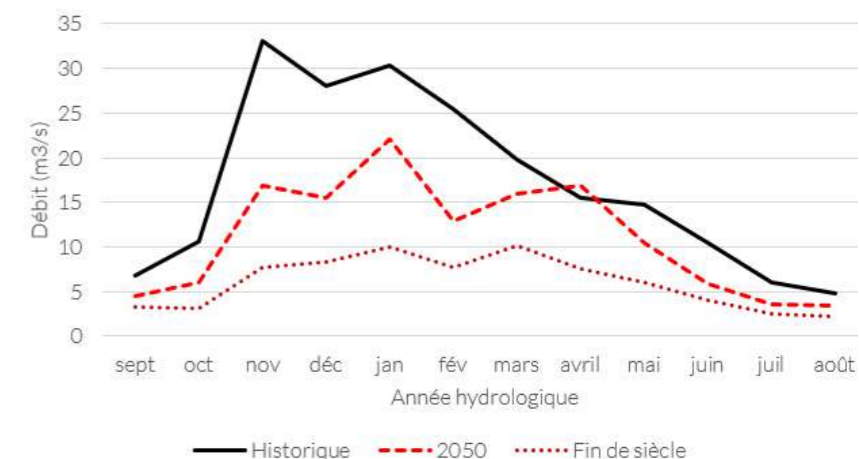
L'année 2025 a aussi été consacrée à la préparation de l'élaboration du SAGE, prochaine étape à venir une fois la CLE constituée. Le Syndicat Mixte de l'Argens a recruté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer l'état des lieux nécessaire à l'élaboration et identifier, d'ores et déjà, des lacunes de connaissance. L'AMO fournira aussi la feuille de route de l'élaboration et donnera des préconisations en terme de mise en œuvre et de besoins en concertation ou en communication.

3.1.2. L'étude prospective de la vulnérabilité de la ressource en eau

Conformément aux orientations du SDAGE, cette étude vise à engager une analyse prospective à l'échelle du bassin versant de l'Argens afin d'anticiper les enjeux en matière de déséquilibre hydrique. Plusieurs phases sont pressenties correspondant à un temps de diagnostic de l'existant, suivi d'un temps de projection du territoire pour appréhender et anticiper l'avenir dans un contexte de changement climatique. Cette étude doit permettre au territoire de se positionner dans une démarche active d'adaptation au changement climatique et d'impulser une dynamique de transition pour les 30 prochaines années en contribuant à la résorption du déficit quantitatif mais aussi à l'atteinte du bon état des milieux, à la gestion du risque et à la satisfaction des usages. Une grande partie de l'étude s'est déroulée en 2025 avec la restitution de la phase 1 (état des lieux de la ressource en eau et des usages) et la réalisation de la phase 2 (diagnostic de vulnérabilité et prospective hydro-climatique). De nombreux échanges et débats constructifs ont permis de consolider les résultats : 4 comités techniques, 2 comités de pilotage et surtout 2 séries de 2 ateliers, un pour la partie amont du bassin et l'autre pour la partie aval.

Cette étude a surtout bénéficié de la mise à disposition très récente (juin 2024) des résultats des modélisations climatiques et hydrologiques du projet national EXPLORE2 rassemblant tous les acteurs majeurs de la recherche française (BRGM, IPSL, EDF, Météo-France, IRD, CNRS). Elle complète aussi l'approche VAR'EAU2050 portée par le département en y intégrant notamment des évolutions du débit des cours d'eau.

Évolution du cycle hydrologique du bassin versant de l'Argens à la station de Roquebrune-sur-Argens selon un narratif choisi dans l'étude (scénario contrasté en précipitation et température)



Les résultats montrent des tendances classiques d'évolution sensible de la température pouvant aller jusqu'à 5,1 °C à la fin du siècle. Les changements relatifs les plus importants ont lieu durant les mois d'hiver avec une hausse qui peut atteindre 70% en janvier.

Les évolutions des précipitations sont plus mitigées et très peu significatives à horizon proche (2041-2070). C'est surtout l'évapotranspiration, corrélée à la température, qui aura un impact sur la ressource en eau. À horizon plus lointain, les précipitations pourraient diminuer et les années « type 2022 » pourraient être plus fréquentes. L'effet de l'évapotranspiration pourra se cumuler à la réduction de la pluie.

Ces évolutions climatiques impactent directement le débit des cours d'eau et des évolutions significatives sont déjà constatées entre les années 1960 et nos jours. Tous les modèles s'accordent à dire que cette tendance se prolongera et sera importante : de 44% de réduction du débit d'étiage des cours d'eau à horizon proche et jusqu'à plus de 60% à horizon plus lointain (2071-2100). À l'horizon 2050, c'est un tiers en moins du volume écoulé par an dans les cours d'eau et environ les deux tiers du volume en moins à l'horizon fin de siècle.

Cette étude est aidée financièrement par l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50% et par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à hauteur de 30%. Elle servira de socle aux plans d'action et outils de planification existants et permettra de proposer des initiatives et mesures adaptées et territorialisées. Ce sera l'objet de la 3ème et dernière phase de l'étude qui prévoit de construire, de manière concertée, la stratégie d'adaptation et le plan d'action.

Une analyse multi-critère, afin d'évaluer l'opportunité économique des actions envisagées permettra aux décideurs concernés de se prononcer sur le plan d'actions le plus pertinent pour l'adaptation au changement climatique dans la gestion équilibrée de la ressource en eau.



Atelier réalisé au cours de l'étude au Thoronet, le 28 mai 2025

3.1.3. L'animation de la démarche Contrat de rivière Nartuby

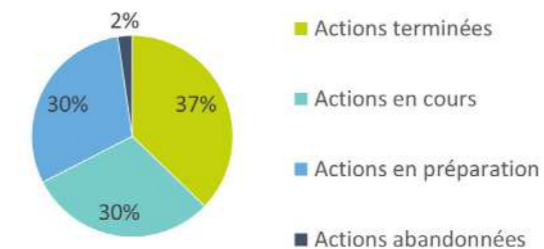
Signé en 2020, le second contrat de rivière Nartuby s'inscrit dans la continuité de la dynamique territoriale puisqu'il fait suite à une précédente démarche structurée entre 2007 et 2012.

Le contrat fédère **18 partenaires dont 15 maîtres d'ouvrages (communes et intercommunalités, associations, syndicat de bassin, etc.)** et se structure autour de 5 enjeux transversaux au bassin versant. Un travail important de bilan a été réalisé en 2023 en associant les parties prenantes.



À mi-parcours, sur les 43 mesures programmées lors de la construction du contrat de rivière, 98% (42 actions) sont considérées comme terminées ou en préparation, ce qui témoigne de l'engagement des maîtres d'ouvrages.

BILAN DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE EN PHASE 1 (2023)



FOCUS SUR L'ÉTUDE DES VOLUMES PRÉLEVABLES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA NARTUBY

Suivant l'étude des volumes prélevables réalisée en 2013 par Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le bassin versant de la Nartuby est actuellement en équilibre, mais pourrait devenir déficitaire sous l'effet du changement climatique et de l'évolution démographique.

Toutefois, l'échelle de cette étude (bassin de l'Argens) n'a pas permis un recensement exhaustif des prélèvements, notamment ceux liés à l'irrigation.

3.1.4. Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents

Les travaux d'entretien et de restauration s'inscrivent dans une recherche d'équilibre durable entre la satisfaction des différents usages de l'eau, la restauration et la protection des milieux naturels. Cet outil a pour vocation de promouvoir une gestion durable et raisonnée de la rivière sur le long terme. Les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien définissent les différentes interventions à réaliser en ce sens.

Pour avoir une portée opérationnelle, ces programmes d'actions doivent faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) permettant ainsi au SMA d'investir des fonds publics sur des propriétés privées.

Les travaux sont réalisés sur les linéaires en moyenne tous les trois ans, sauf lorsque la présence d'enjeux particuliers (contexte urbain) rend nécessaire un passage plus fréquent.

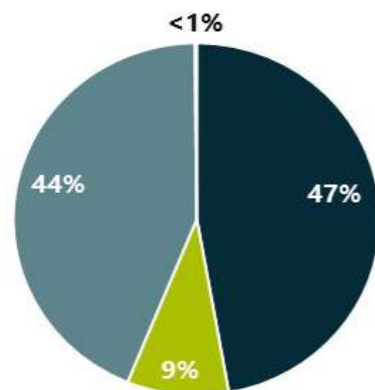
La grande majorité des berges de l'Argens et de ses affluents est privée. De fait, les propriétaires riverains ont l'obligation réglementaire de réaliser des travaux d'entretien de leur berge (L.215-14 du code l'environnement).

Face à la carence généralisée d'entretien et eu égard à la vision globale nécessaire pour définir les travaux, le SMA peut accompagner les propriétaires en prenant en charge des opérations relevant de l'intérêt général. L'intérêt général est présenté sous forme de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) (programmation de travaux sur 5 ans) participant à l'atteinte des objectifs suivants :

- ✚ Restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions ;
- ✚ Limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux ;
- ✚ Favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable ;
- ✚ Améliorer la richesse écologique du cours d'eau en particulier par des opérations de plantations ;
- ✚ Atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges ;
- ✚ Lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel priorisé.

Les PPRE sont mis en œuvre après validation préfectorale dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet de réaliser des travaux publics sur des fonds privés.

En 2025, le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des berges du Reyran (sur les 4,5 km du cours principal situés en amont de la partie canalisée) a été réalisé et déposé auprès des services de l'État. Ainsi en 2026, avec l'obtention de cette DIG, le SMA sera en mesure d'intervenir sur une grande majorité des linéaires de l'Argens.



■ Prélèvements AEP ■ Prélèvement domestiques
■ Prélèvements gravitaires usage mixte ■ Prélèvement industriel

Répartition des prélèvements sur l'ensemble du bassin de la Nartuby, EVP Nartuby, 2025

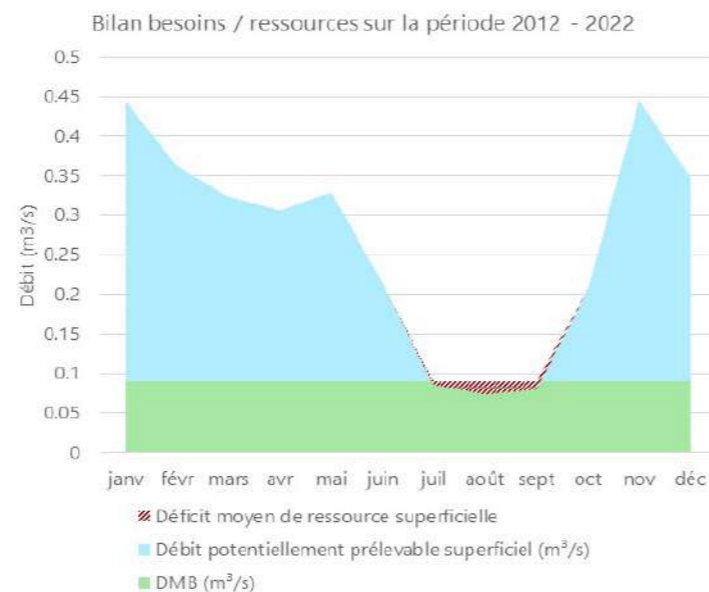
En phase 2, les débits biologiques des cinq points nodaux ont été estimés via la réalisation de deux campagnes de terrain en hautes et basses eaux suivies par la réalisation de modélisations. Sur quatre des cinq points de gestion, la ressource en eau de surface est suffisante pour assurer la vie aquatique et répondre aux usages actuels. Cependant, le point le plus à l'amont présente une particularité avec un déficit naturel lors des périodes d'étiage.

Fin 2025, des indicateurs de gestion ont été présentés. En 2026, ils seront affinés avant la mise en œuvre de la dernière phase de l'étude consistant en l'élaboration de scénarios prospectifs et la définition d'un plan de gestion opérationnel.

L'étude réalisée vise donc à affiner l'analyse à l'échelle du bassin de la Nartuby afin de préciser les volumes prélevables en cinq points stratégiques. Elle comprend trois étapes : un bilan de la ressource, une estimation des besoins et une définition d'un plan de gestion selon plusieurs scénarios.

Lancée mi-2024 et financée à 70 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, elle a été confiée à un groupement réunissant EGIS, MEOSS, la Maison Régionale de l'Eau et Acoce Avocats.

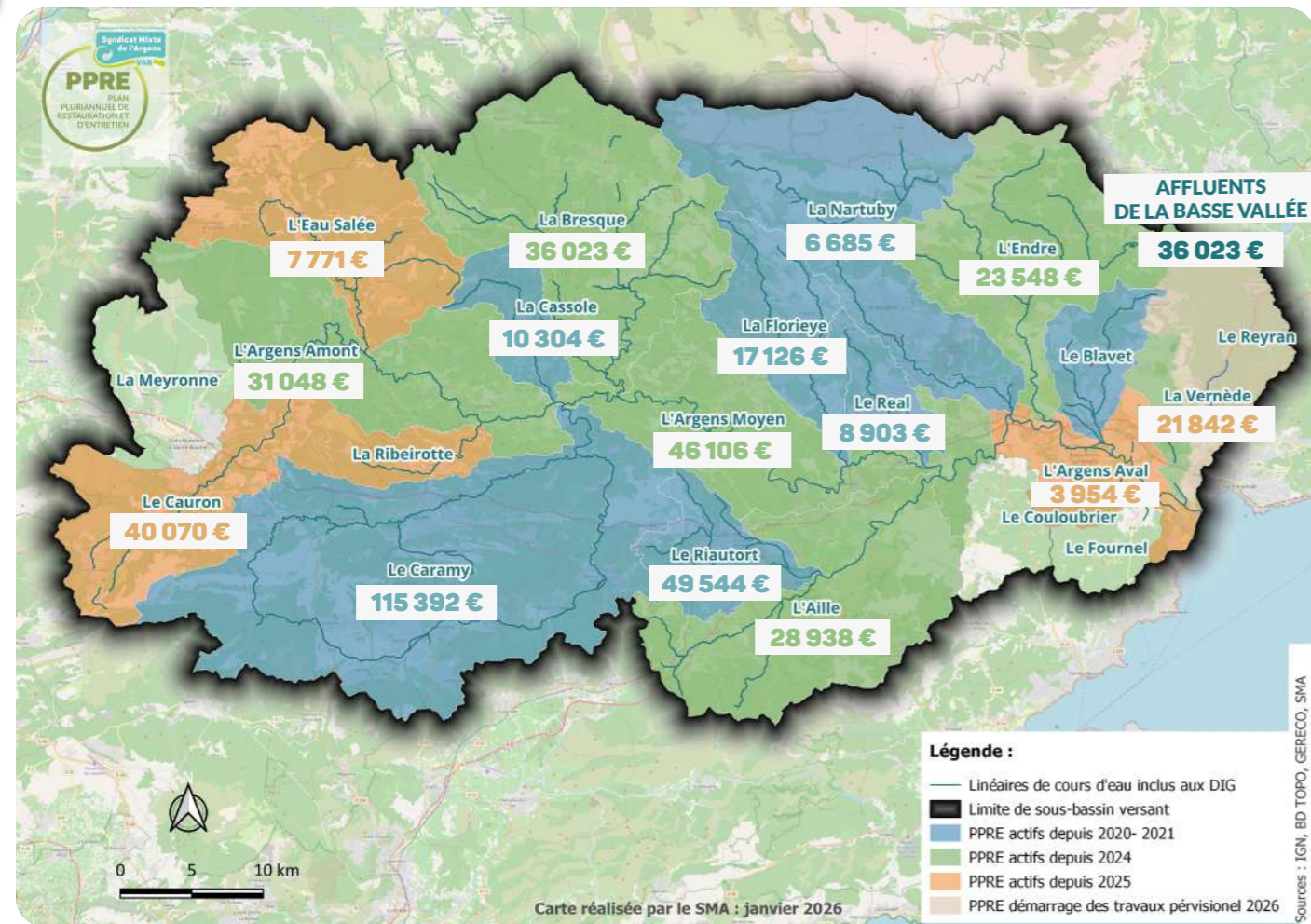
En 2025, un état des lieux sur la ressource en eau et les prélèvements existants sur le bassin versant de la Nartuby a été fait. Celui-ci a notamment permis de réaliser l'inventaire des ressources disponibles et des usages. L'hydrologie naturelle a ensuite été reconstituée afin de quantifier l'impact des prélèvements sur les milieux.



Débit potentiellement prélevable au point nodal de Montferrat, EVP Nartuby, 2025

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Le SMA détient depuis janvier 2025 les arrêtés préfectoraux lui permettant de réaliser les travaux d'entretien du lit et des berges de ces cours d'eau jusqu'ici non entretenus (Eau salée, Ribeirotte, Cauron et affluents de la basse vallée de l'Argens).



Au global sur l'année 2025, **525 370 €** de travaux ont été réalisés à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Argens.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



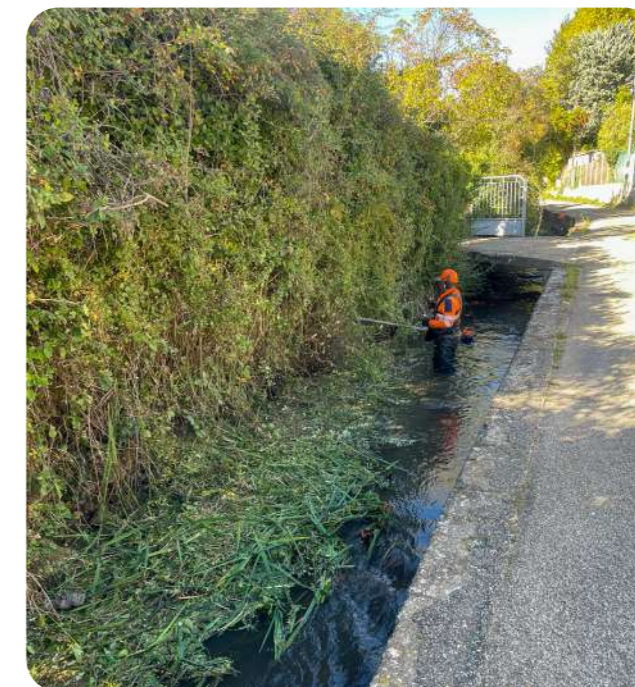
Abattage sur la Nartuby à Montferrat par l'équipe rivière du SMA



Retrait d'embâcle sur l'Argens amont à Bras



Réouverture du lit de la Vernède de Roquebrune



Débroussaillage du lit du ruisseau des Ecrevisses à Barjols

LES INTERVENTIONS DU RIISC7

Des interventions avec le Régiment d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile ont été effectuées sur le bassin versant de l'Argens dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un détachement du régiment afin d'assurer la formation des sapeurs-sauveteurs du RIISC7. Les bassins versants concernés par ces interventions sont l'Aille, l'Eau Salée et le Reyran dans le but de désencombrer le lit de ces cours d'eau à la suite des épisodes de crues survenus en fin d'année 2024 et 2025.

L'ÉQUIPE RIVIÈRE DU SMA SUR LE BASSIN NARTUBY

L'équipe rivière se compose de trois agents en rivière expérimentés. Elle connaît parfaitement le bassin de la Nartuby sur lequel elle intervient quotidiennement depuis des années, réalisant ainsi un précieux travail de fond.

L'équipe rivière, en 2025, c'est :

- + 197 jours de travaux sur le bassin de la Nartuby en 2025 ;
- + 27 jours d'intervention sur les cours d'eau du territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération : sur le Réal, la Florièye et la Bresque à Sillans-la-Cascade et Salernes ;
- + 6 jours dédiés à la mise en œuvre d'actions transversales (reconnaissance post crues, formations, appui sur d'autres actions du SMA etc.).



Intervention dans la traversée urbaine de Brignoles sur le Caramy



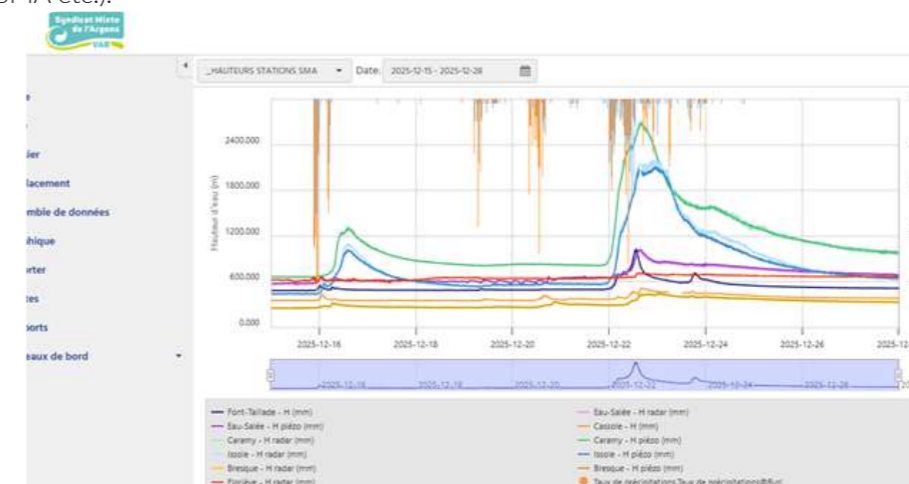
Intervention du RIISC7 sur le Vallon des Neufs Riaux (La Garde Freinet)



Retrait d'embâcle sur le Caramy, en aval de Tourves



Réalisation d'un peigne sur l'Argens médian (Le Thoronnet)



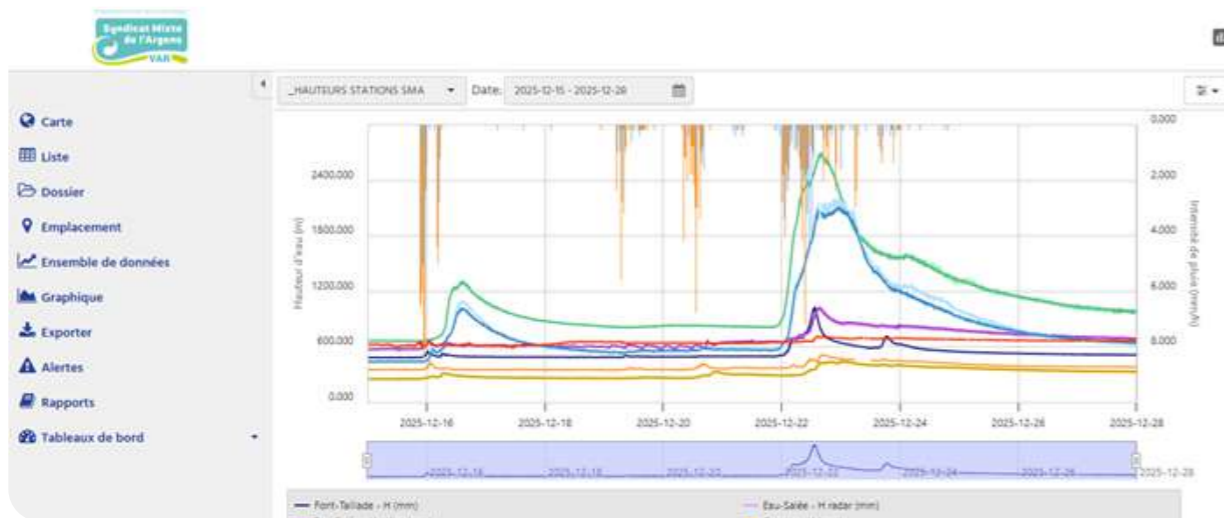
Répartition du temps par communes du bassin versant Nartuby (nombre de jours, pourcentage)

3.2. Préserver la ressource et suivre sa qualité

Enfin, une année de recharge ! L'année 2025 a été une année un peu plus sereine d'un point de vue des sécheresses, notamment estivales : seulement 79 jours en vigilance après trois années d'alertes et de crises.

L'année a bénéficié de pluies significatives en hiver et au début du printemps. Elles ont été surtout favorables à la recharge des nappes car survenues avant la reprise de la végétation et de l'irrigation. En 2023 par exemple, les pluies ont été moins efficaces car survenues au mois de juin.

Les pluies successives et la recharge des nappes ont aussi permis à de nombreuses sources et petits cours d'eau de retrouver un écoulement après plusieurs années d'assec complet. Le déstockage (soit la période où les cours d'eau sont alimentés uniquement par les réserves souterraines) a commencé fin avril 2025 en partant d'un niveau plus élevé que les années précédentes en assurant un niveau de basses eaux estival « satisfaisant ». Les pluies précoces de septembre et les précipitations de fin d'année sont aussi de bon augure prolongeant la séquence humide et la recharge souterraine.



Anticiper les situations de crise par une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau : **le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).**

Le PTGE est un projet de territoire résilient face au changement climatique, avec pour objectifs d'organiser le partage de la ressource en eau et de restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau et des cours d'eau, tout en maintenant les usages prioritaires. Cette démarche concertée offre un lieu de partage et de recherche de solutions pour un retour à l'équilibre. Une animation technique et multi-partenariale, ainsi qu'un financement facilité, est proposé sur les territoires dotés d'un PTGE. Le Syndicat Mixte de l'Argens a en charge l'animation de deux PTGE sur le bassin de la Bresque et du Caramy / Issole.

3.2.1. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) de la Bresque

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

CHIFFRES CLÉS



UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

Identifié comme bassin déficitaire, le bassin versant de la Bresque est soumis à des objectifs de réduction des prélèvements pour les mois de juillet et d'août.

UN PTGE ÉLABORÉ GRÂCE À L'IMPLICATION ET LA MOBILISATION DES USAGERS DE L'EAU DU BASSIN

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une démarche de concertation auprès des principaux acteurs locaux pour un diagnostic de la ressource et des usages. Cette première étape a fait l'objet d'un rapport et constitue le Tome 1 du PTGE. Il a été présenté en Comité Technique le 28 juin 2023 et en Comité de Pilotage le 6 juillet 2023.

La démarche de dialogue, animée en 2024 par le Syndicat Mixte de l'Argens, a permis d'enrichir le niveau de connaissance du territoire et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. En décembre 2024, la stratégie du PTGE a été discutée lors d'un atelier multi-acteurs mobilisant 24 participants. Ce travail a marqué la finalisation du PTGE, par la définition d'un programme stabilisé, en adéquation avec les objectifs visés, notamment en matière d'économie d'eau pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif. L'année 2025 a été consacrée à la rédaction du Tome 2 du PTGE. Ce document décrit la programmation et sa trajectoire sur les 6 prochaines années, avec au total 27 actions validées par les acteurs locaux.

Il a fait l'objet d'une présentation en Comité Technique le 12 mars 2025. Il a ensuite été présenté en Comité de Pilotage le 25 avril 2025, avant d'être soumis à l'avis de la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature). Les membres du comité permanent de la MISEN se sont réunis le 18 décembre 2025.

Après avoir félicité le SMA pour la qualité du dossier et son engagement dans la mise en place d'une dynamique de concertation et d'animation à l'échelle du bassin versant de la Bresque, les membres de la MISEN ont émis un avis positif sur ce dossier.

En 2025, le Syndicat Mixte de l'Argens s'est engagé à démarrer la mise en œuvre d'actions « pilotes » afin de garantir la dynamique et l'opérationnalité de la démarche.

Il s'agit notamment de l'action N°23 intitulée « **diagnostic des ouvrages et optimisation de la gestion des canaux du bassin de la Bresque** ». Dans ce cadre, le SMA a accompagné les Associations Syndicales de Propriétaires (ASA ou ASL) dans une démarche d'optimisation de leurs prélèvements et de gestion de la ressource en eau. Le bureau d'études Cereg Ingénierie a été retenu pour mener cette mission.

Au total, **4 associations ont été accompagnées** :

- + ASA des Ferrages (Entrecasteaux) ;
- + ASL du barrage de la Cataracte (Sillans-la-Cascade) ;
- + ASA des Vaux, haut et bas Parouvier (Salernes) ;
- + ASA de Saint Barthélémy (Salernes).



Comité de pilotage du PTGE de la Bresque du 25 avril 2025

Ces associations de propriétaires ont pu bénéficier des prestations suivantes :

- + Rencontre sur site dans le but d'appréhender le mode de gestion du canal, les points noirs et bloquants, les attentes ;
- + Parcours du canal de la prise d'eau aux restitutions ;
- + Mesures de débits pour évaluer les fuites en vue d'établir le cas échéant le débit mécanique du canal ;
- + Levés GPS des points caractéristiques : sectionnement, restitution, décharges... ;
- + Diagnostic technique de la faisabilité des mesures réglementaires ;
- + Validation sur site des préconisations en présence des services de l'État (DDTM, OFB, AERMC).



Visite de la prise d'eau des ferrages en présence du gestionnaire



Martelière au niveau de la prise du canal de Saint Barthélémy

En 2026, il est prévu la pose d'échelles et la réalisation de jaugeages normés (ISO 748) permettant de veiller au respect des débits autorisés et des débits réservés. Dans certains cas, il pourra être mis en place des déversoirs normés, couplés à une réglette permettant de lire directement le débit et la hauteur d'eau dans le canal.

Le Syndicat Mixte de l'Argens prévoit également d'accompagner 3 nouvelles Associations de Propriétaires, à savoir l'ASA des Prunières (Villocroze), l'ASA de Pardigon (Entrecasteaux), l'ASA des Eaux de Cresson, du Sault et d'Aups (Aups).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

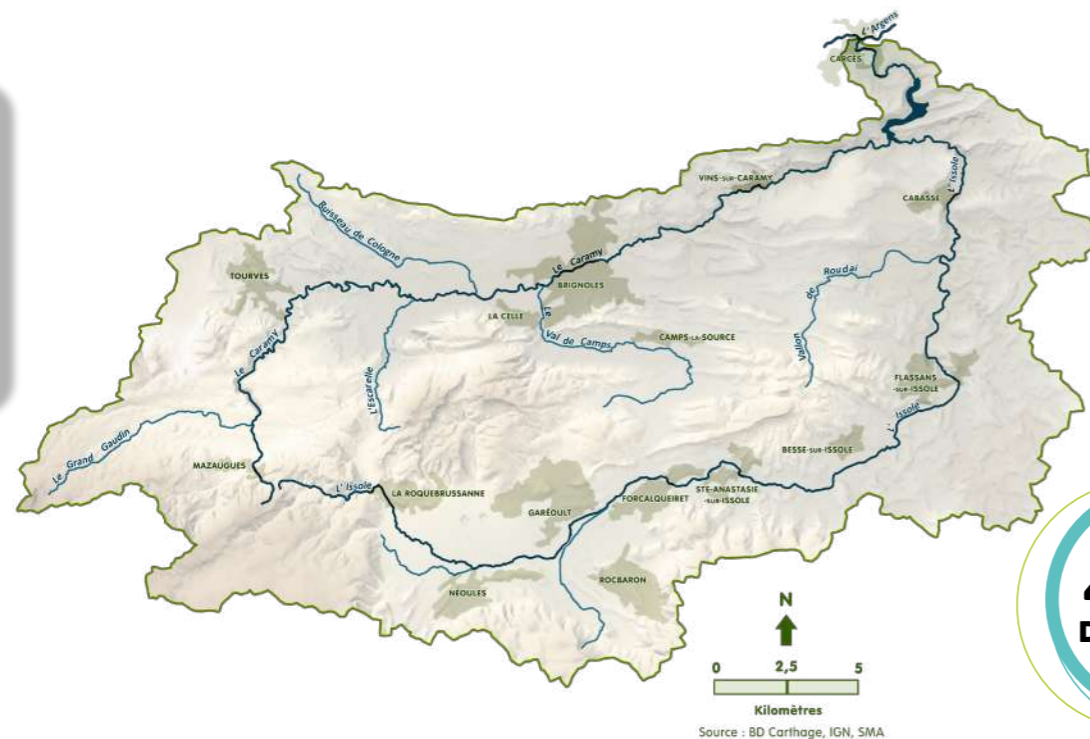
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



3.2.2. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Caramy-Issole



CHIFFRES CLÉS

2
EPCI

16
COMMUNES

450 KM²
DE SURFACE

N
0 2,5 5
Kilomètres
Source : BD Carthage, IGN, SMA

PTGE approuvé en mars 2020 : 32 actions programmées jusqu'en 2025.

UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

Identifié comme bassin déficitaire, le bassin versant du Caramy et de l'Issole est soumis à des objectifs de réduction des prélèvements pour les mois de juillet et d'août.

Lors de la mise en œuvre du PTGE, il convient de veiller à l'engagement effectif des actions, à la poursuite de l'animation et à l'évaluation globale du plan de gestion. Pour rappel, le SMA assure le relai d'information sur les actions engagées. L'animation du PTGE et la mise en œuvre de ses 32 actions sont programmées jusqu'en mars 2026. Le PTGE arrivant à son terme, une étude bilan et évaluation est à mener en 2026.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



En 2025, le Syndicat Mixte de l'Argens a poursuivi ses principales actions d'amélioration des connaissances :

- + Le suivi mensuel des débits du Caramy et de l'Issole, assuré par un technicien de rivière du SMA, et l'actualisation de l'observatoire mis à la disposition des acteurs du territoire ;
- + La bancarisation des données issues de quatre piézomètres pour assurer le suivi des eaux souterraines et de leurs interactions avec les eaux superficielles.



Comité de pilotage de lancement de l'étude le 25 novembre 2025

Comme annoncé lors du bilan 2020-2023 du PTGE, une étude complémentaire de délimitation des Zones de Sauvegarde a été lancée. La réunion de lancement a été réalisée le 25 novembre 2025.

L'objectif est de caractériser des Zones de Sauvegarde afin de préserver la capacité d'accès à une eau potable de qualité, actuelle et future.

L'étude doit permettre de proposer des actions concrètes pour assurer la protection de la ressource en eau au niveau des différents documents d'urbanisme ainsi que des actions d'amélioration du suivi quantitatif de la ressource superficielle et souterraine et de l'évolution des pressions (notamment liées aux changements climatiques).

Le phasage de l'étude est le suivant :

- + En phase 1 : la pré-identification des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable à l'échelle de la zone d'étude ;
- + En phase 2 : la réalisation d'investigations complémentaires. Sur la base d'une note technique faisant apparaître des lacunes de connaissances pour l'atteinte des objectifs, des investigations complémentaires seront proposées en les hiérarchisant en fonction de leur rapport coût-bénéfice. Elles seront ensuite réalisées et feront l'objet d'un bon de commande spécifique intégré à la phase 2 ;
- + En phase 3 : la caractérisation et la validation des Zones de Sauvegarde à l'échelle locale ;
- + En phase 4 : la proposition des dispositions de protection et des actions à engager pour la préservation des ressources désignées et des porteurs de projet pour leur mise en œuvre.

3.2.3. Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger

SUIVI INTERNE DES DÉBITS DE L'ARGENS ET DE SES AFFLUENTS

Afin d'améliorer la connaissance globale du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique et d'évaluer l'état quantitatif de l'ensemble du bassin versant, il importe de disposer d'un suivi à la fois sur les cours d'eau (station hydrologique) et sur les eaux souterraines (piézomètre).

Dans ce cadre, le suivi des débits de l'Argens amont, du Caramy et de l'Issole, de la Bresque et de la Nartuby est assuré par les techniciens de rivière. Chaque mois, plusieurs stations sont mesurées pour une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant. Ces données sont ensuite valorisées au moyen de bulletins de surveillance « sécheresse » chaque mois adressés aux différents partenaires et usagers mais également au sein d'un observatoire numérique de l'eau (IMAGEAU).



Mesure de débit instantané de l'Argens en aval du seuil de Correns au mois d'avril 2025

3.3. Améliorer la résilience du territoire face aux inondations

3.3.1. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel (2016-2025)

AXES DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES DU PAPI

AXE 1
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

AXE 2
Surveillance et prévision des crues

AXE 3
Diffusion de l'alerte et aide à la gestion de crise

AXE 4
Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les projets de développement

AXE 5
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

AXE 6
Ralentissement des écoulements

AXE 7
Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Au travers de l'appel à projets mis en place depuis près de 20 ans, l'État soutient financièrement et techniquement les collectivités territoriales dans la mise en œuvre opérationnelle de leur politique de prévention des inondations. Piloté et animé par le SMA qui en assure également le suivi administratif et financier, le PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel, a l'ambition d'assurer la protection des enjeux humains tout en préservant les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux présents sur le territoire. **À terme, l'objectif est de rendre ce dernier moins vulnérable et plus résilient face au risque d'inondation.**

En plus de sa fonction de pilote du programme, le SMA est le maître d'ouvrage de 54 actions. Ces actions bénéficient d'un financement de l'État, de la Région et de l'Agence de l'eau. En 2025, le programme a fait l'objet d'un avenant n°4 suite à la demande d'Estérel Côte d'Azur agglomération (ECAA) d'intégrer les études préalables aux acquisitions foncières du bloc sud du lotissement des Floralies à Fréjus pour un montant égal à 150 000 €. Cet avenant a également permis d'intégrer la contribution du Fonds vert 2024.

Le PAPI comporte aujourd'hui 80 actions d'un montant total de 117 403 384,21€ qui s'articulent autour de 7 axes d'interventions.

CHIFFRES CLÉS

Durée
2016
2025

1
pilote et
animateur,
le SMA

80
ACTIONS
dont 54
sous maîtrise
d'ouvrage du
SMA

9
MAÎTRES
D'OUVRAGES
PUBLICS

117
M€

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

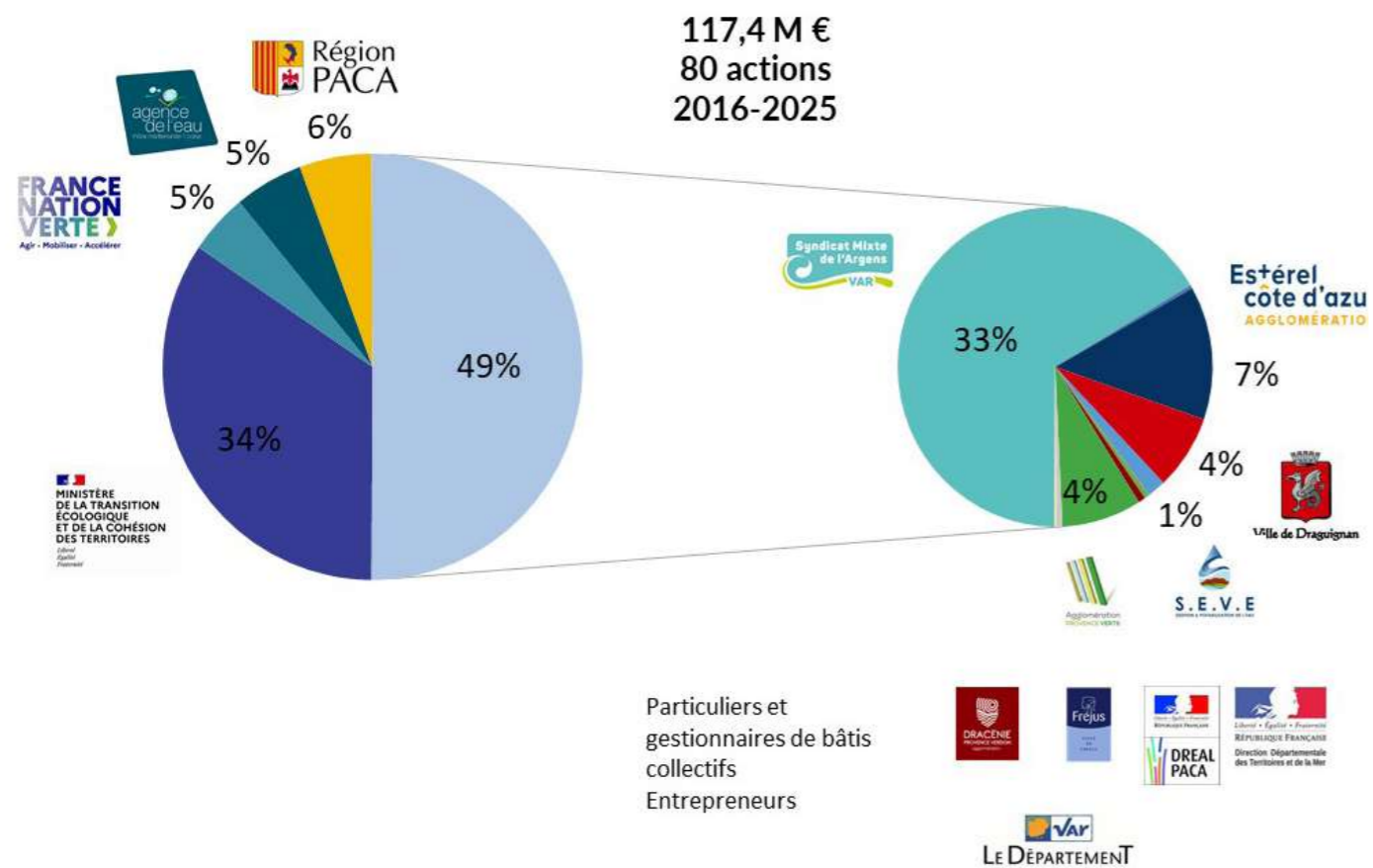
S²LO

Outil de contractualisation avec l'État, le programme ouvre droit à des financements de l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du BOP 181 et du Fonds vert à hauteur de 45 776 708,39 €, soit 38.99 % du montant total du PAPI. À noter qu'en 2025, des financements supplémentaires du Fonds vert à hauteur de 894 270 € ont été reçus, ce qui porte la contribution totale de l'État à 46 670 978,39 €.

La Région Sud affiche par ailleurs un financement de 6 519 353 € soit 5,55 %. L'Agence de l'Eau n'est plus signataire de la convention cadre du PAPI : elle s'engage en fonction des critères d'éligibilité de son 11^{ème} programme d'actions ou via des appels à projets.

Le Programme d'actions de prévention du risque inondation de l'Argens et des côtiers de l'Esterel (2016-2025) a pris fin le 8 décembre 2025. L'ensemble du financement conventionné avec l'Etat et la Région a ainsi été demandé pour ce programme de 80 actions dont certaines se poursuivront jusqu'en 2030.

FINANCEMENT DU PAPI



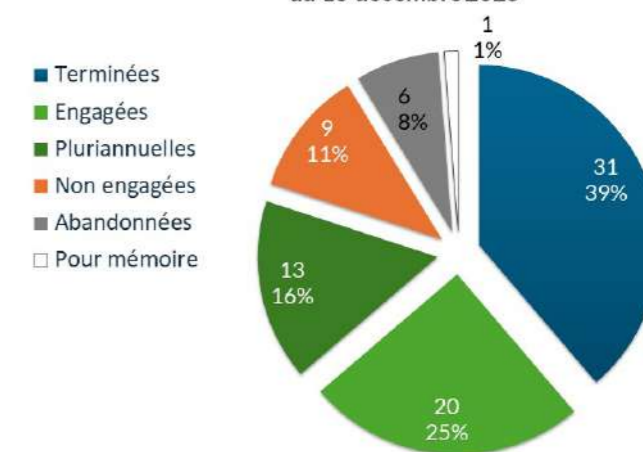
ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

BILAN DU PAPI (2016-2025)

Au 15 décembre 2025, sur les 80 actions du PAPI :

- 31 actions sont terminées ;
- 33 sont en cours dont 13 actions pluriannuelles (PCS, DICRIM, exercices de crise notamment) qui n'ont pas vocation à se terminer et restent de fait engagées ;
- 9 actions restent à engager ;
- 6 actions ont été abandonnées et reportées dans le PEP ;
- 1 action est inscrite pour mémoire sans financement.

Avancement des actions du PAPI Argens et côtiers de l'Esterel au 15 décembre 2025

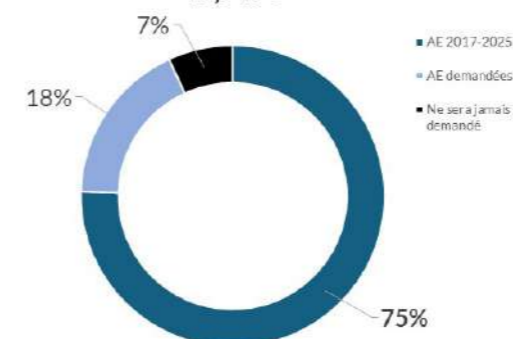


D'un point de vue financier, l'engagement des crédits de l'État est de 75% en 2025 et les délégations de crédits au titre du FPRNM attribuées en 2025 sont égales à 5.7M € avec 7.1 M€ de subventions demandées en attente d'engagement (travaux de l'action A6-45, Programme d'aménagement du Caramy à Brignoles et A6-51B1 bassins de rétention de lutte contre le ruissellement à Draguignan notamment). La période de demande d'autorisation d'engagement étant révolue avec la fin administrative du PAPI, il est à souligner que 2.8M € de crédits ne seront pas engagés, soit 7% de la contribution totale du FPRNM affichée dans le PAPI.

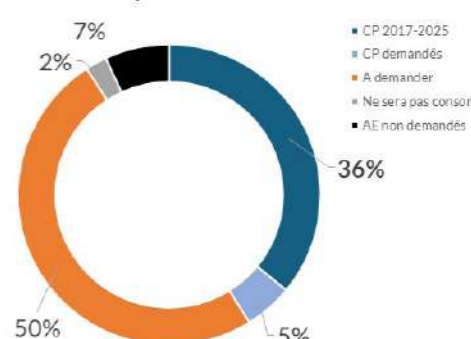
La consommation des crédits FPRNM est à hauteur de 36% en décembre 2025 : 1.8M € de crédits ont été reçus en 2025 et 2M € sont en attente de paiement. Il est à noter que les consommations augmenteront au cours des prochaines années, et ce, jusqu'en 2030, fin des derniers travaux du PAPI.

Contribution totale FPRNM prévue : 40 395 494,68 €

Autorisations d'engagement 30,5 M €



Crédits de paiement 14,5 M €



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



UN NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE : LE PEP (2026-2027)

Afin de préparer de prochains travaux mais aussi de continuer à aborder les grands axes de la prévention des risques d'inondation, un nouveau programme a été élaboré par le SMA en coordination avec l'ensemble des EPCI et partenaires techniques. **54 actions ont ainsi été définies pour la période 2026-2027.**

Ces actions concernent non seulement le risque lié au débordement de cours d'eau, mais également la lutte contre le ruissellement et la submersion marine. Les actions de sensibilisation, d'acculturation et d'amélioration de la connaissance y sont développées, ainsi que la réduction de la vulnérabilité étendue aux bâtiments publics pour les communes dotées d'un PPRi.

Une action spécifique a également pour objectif de financer l'acquisition de 44 biens du bloc sud du lotissement des Floralies à Fréjus. Cinq maîtres d'ouvrages portent ainsi un programme de 25,5 millions d'euros financé à 51% par l'État. Le dossier de réponse à l'appel à projet a été déposé le 1er août 2025 et sa validation par le Préfet du Var est attendue au début de l'année 2026.

Les actions du PAPI présentées dans les paragraphes suivants ont pour objectif l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la prévision des crues, la gestion de crise, l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme ou encore la réduction de la vulnérabilité pour les activités économiques.

Les actions de travaux du PAPI qui constituent l'essentiel de l'enveloppe prévisionnelle du programme sont exposées dans le chapitre 3.4.1.

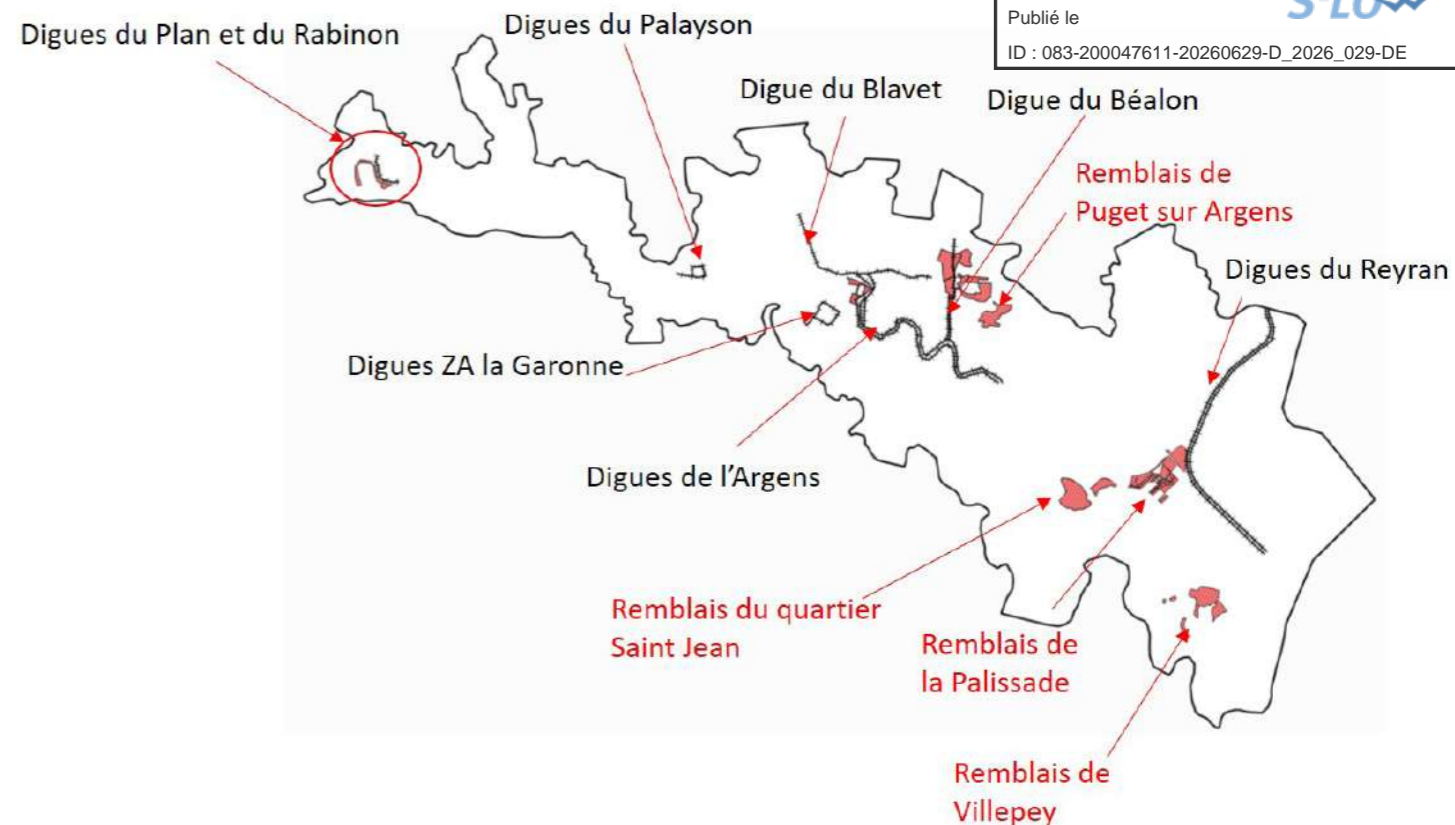
3.3.2. Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues

ACTION N°12

Détermination de l'impact hydraulique des merlons, digues et remblais de la basse vallée de l'Argens

À la suite d'une première phase d'inventaire des ouvrages de type digues et merlons à l'échelle du bassin versant de l'Argens, l'étude a pour but de déterminer l'impact hydraulique des principaux merlons « digues » de la basse vallée de l'Argens présentant des incidences hydrauliques sur les écoulements et de définir précisément les zones protégées par ces ouvrages.

La modélisation de l'impact hydraulique actuel des merlons et remblais principaux en termes de hauteur, vitesse et durée de submersion a été restituée au comité technique et au comité de pilotage de l'étude au premier semestre 2024.



Localisation des différents ouvrages étudiés en basse vallée de l'Argens

Sept scénarios d'effacement de merlons et de remblais, de manière individuelle et combinée, ont été ensuite validés par les élus le 11 juillet 2024 et présentés au comité de pilotage le 13 mai 2025. Des échanges ont également eu lieu avec la chambre d'agriculture pour présenter ces résultats et valider les enjeux présents dans la plaine. L'ensemble des résultats a été transmis aux services de l'État (DDTM et DREAL), ECAA et aux communes de Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et le Muy, ainsi qu'à la chambre d'agriculture du Var.

L'impact des merlons-digue met en évidence un impact notable qui influence la répartition des écoulements entre la rive gauche et la rive droite de l'Argens.

Les réflexions se poursuivront à travers deux actions de maîtrise d'œuvre de la démarche PAPI (conception de programme de travaux futurs) mais également l'action 28B portée par ECAA qui a pour objectif de déterminer de manière concertée l'aménagement de la basse vallée de l'Argens en intégrant le risque d'inondation.

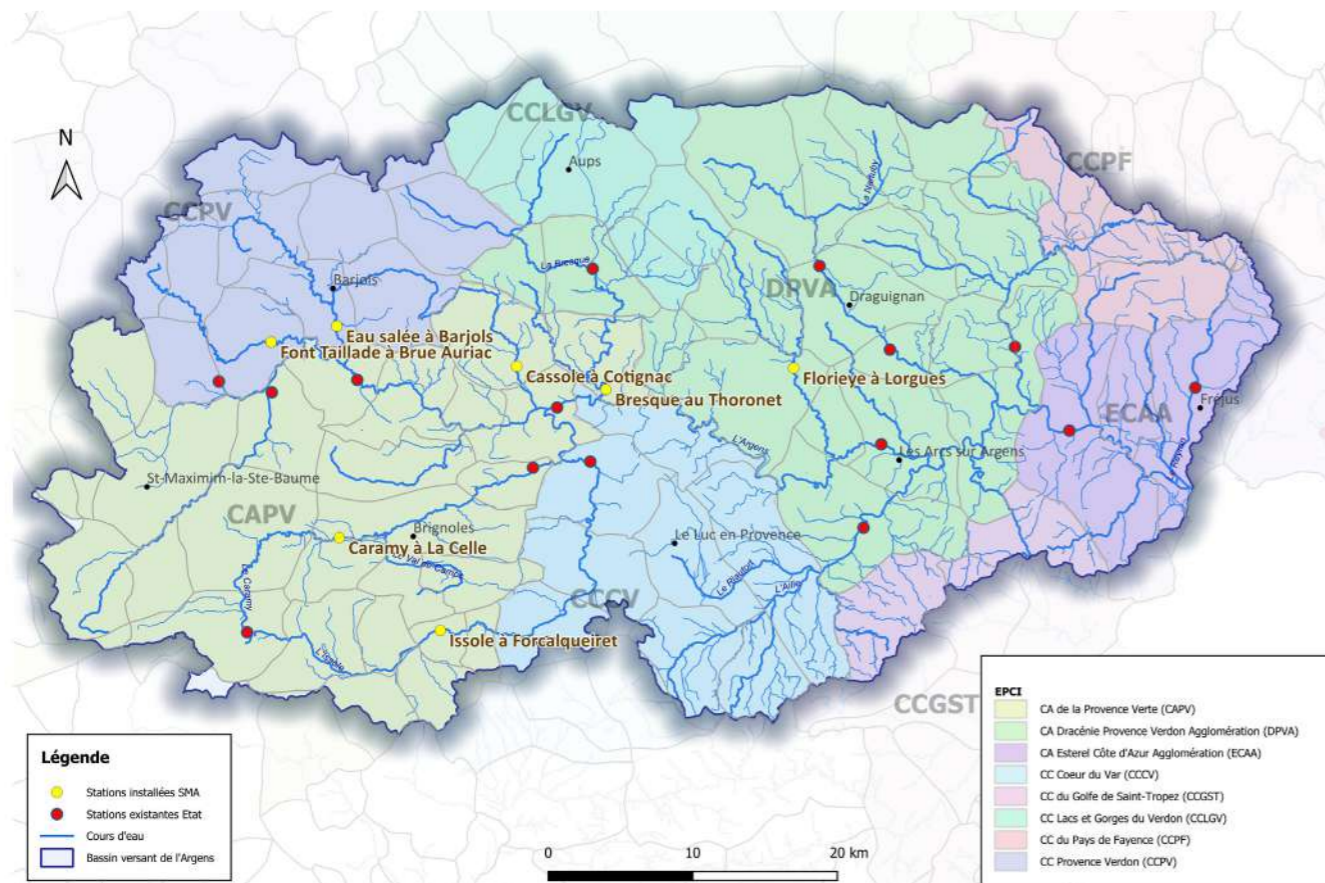
3.3.3. Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes

ACTION N°16

Mise en place de systèmes complémentaires de suivi hydrologique

Dans la poursuite du PAPI d'intention, cette action vise à compléter les réseaux existants, notamment ceux des services de l'État (dont Vigicrues), de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin versant de l'Argens, pour améliorer la connaissance de leur fonctionnement.

L'objectif est ainsi de permettre un meilleur suivi hydrologique des crues de l'Argens et de ses affluents, d'améliorer la prévention des risques d'inondation par débordement de cours d'eau, mais également de suivre l'hydrologie générale du territoire, notamment en périodes d'étiage. En étroite collaboration avec la DREAL PACA (Service de Prévention des Crues / SPC Med Est et service hydrométrie) et le département du Var, 7 sites pertinents ont été sélectionnés.



26/5/2026 Source : IGN Réalisation et composition : SMA

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

permis de la finalisation des installations

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

Cette action est mise en œuvre grâce au financement de l'État, via le FPRNM, et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse. Après un démarrage des travaux sur le second semestre 2024, l'année 2025 a permis la finalisation des installations et la mise en service des 7 stations prévues sur le vallon de Font-Taillade (Brue-Auriac), l'Eau salée (Barjols), la Cassole (Cotignac), le Caramy (La Celle/Brignoles amont), l'Issole (Forcalqueiret), la Bresque aval (Entrecasteaux/Le Thoronet) et la Florièye (Lorgues).



Font-Taillade à Brue-Auriac



Eau-Salée à Barjols

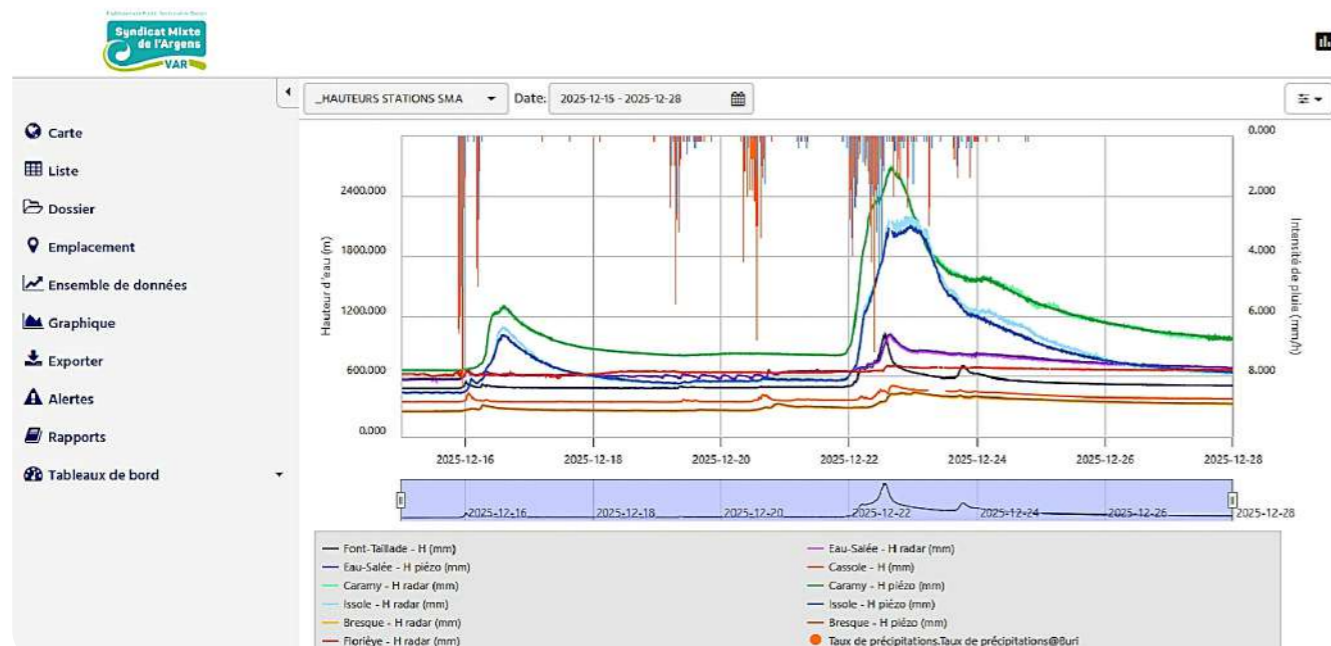


Caramy à Brignoles / La Celle



Cassole à Cotignac

Les données issues de ces stations sont rapatriées vers un superviseur, ainsi que celles issues des stations de la DREAL (dont Vigicrues), des réseaux de pluviomètres Météo-France et Météo-Varoise, et les données hydrogéologiques du réseau ADES, permettant d'avoir une vision complète du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Argens. À partir de 2026, les données de hauteur d'eau issues des 7 stations du SMA seront accessibles pour le grand public via la plateforme nationale Hydroportail. Les débits seront également accessibles, après une période de validation des courbes de tarage.



ACTION N°19

Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise, création ou actualisation du volet inondation de PCS

Cette action vise à mutualiser un service de veille hydrométéorologique et de diffusion d'alerte et une prise en charge du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Une version numérique et actualisable du PCS est mise à disposition des communes dans le cadre de l'opération à travers une plateforme. Chaque commune peut aussi élaborer la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par le biais d'une application dédiée. Cette année, le marché a été renouvelé avec PREDICT Services et des exercices de crise multirisques récurrents sont proposés chaque premier mercredi du mois.

Indépendamment de cette action du PAPI, mais dans le même objectif d'amélioration de la vigilance météorologique et d'anticipation des phénomènes à risques, le SMA s'appuie sur le réseau de surveillance et les bulletins d'information de Météo Varoise. Ces bulletins dans lesquels figurent des prévisions sectorisées par sous-bassin versant sont diffusés avant chaque événement hydrométéorologique par l'astreinte du SMA à l'ensemble des communes et EPCI adhérents.

3.3.4. Réduire la vulnérabilité des populations, des bâtiments et des équipements économiques exposés

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
 Reçu en préfecture le 30/06/2026
 Publié le
 ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

ACTION N°29

Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises et des artisans

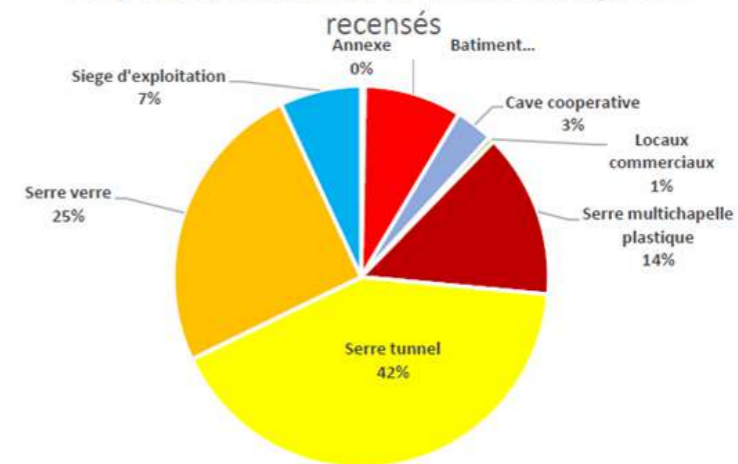
Cette action vise à apporter une assistance technique aux activités économiques pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d'inondation.

Pour les entreprises, depuis 2020, une convention de partenariat signée entre le SMA et la CCI a pour objectif de sensibiliser les entreprises et de les inciter à réaliser un autodiagnostic via un site internet dédié (<http://www.risquesinondations.fr>). Les entreprises peuvent aussi bénéficier de la visite du consultant inondation de la CCI du Var qui les orientera, le cas échéant vers la réalisation d'un diagnostic complet réalisé par un bureau d'études expert. Des financements de l'État pour la mise en œuvre des travaux préconisés dans le diagnostic sont possibles à hauteur de 40%. Près de 2 000 entreprises ont été sensibilisées depuis le début de la démarche et une trentaine de diagnostics complets ont été réalisés.

Pour les exploitations agricoles, une convention de partenariat a été signée entre le SMA et la chambre d'agriculture du Var le 10 octobre 2024 pour la période 2025-2026 et les missions suivantes ont été menées en 2025 :

- + Réalisation du recensement cartographique des bâtis agricoles (sièges et bâtiments) impactés par le risque inondation ;
- + Élaboration d'autodiagnostic de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles face au risque inondation. La CCI propose une page dédiée aux exploitations agricoles, accessible via l'adresse : <https://www.risques-inondations.fr/83/agriculteurs>

Proportion, en surface, des bâtiments agricoles recensés



Bâtiments agricoles en zone inondable du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel

Depuis 2019, dans le cadre de l'action 29, la réduction de la vulnérabilité a abouti aux résultats suivants :

- 853 entreprises sensibilisées ;
- 240 autodiagnostic dont 5 en 2025 ;
- 85 rendez-vous sur site dont 6 en 2025 ;
- 36 diagnostics complets ;
- 1 subvention pour la réalisation des travaux de mitigation attribuée.

ACTION N°31 BIS

Dispositif ALABRI (territoires CAPV, CCPV, CCCV, CCLGV, CCPF)

Le SMA porte le dispositif Alabri pour réduire la vulnérabilité des habitations, des biens mixtes et de leurs occupants à l'échelle de 5 EPCI depuis le mois d'avril 2024 : la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV), la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF).

Dans le cadre du dispositif, le SMA propose la réalisation des diagnostics, l'accompagnement aux particuliers et une permanence pour répondre aux sollicitations des particuliers par le bureau d'études MAYANE.

Les diagnostics sont réalisés sur la base de l'engagement volontaire des propriétaires. Aussi, une campagne de communication est mise en œuvre localement par le SMA en collaboration avec les communes.

Depuis le début de la démarche, les réalisations sont les suivantes :

EPCI	Diagnostic	Subventions déposées
CAPV	65 (+34 en 2025)	10 (+3 en 2025)
CCCV	40 (+12 en 2025)	0
CCPF	13 (2025)	2 (2025)

Sur le territoire de la CCPV et la CCLGV, aucune demande de diagnostic n'a été formulée. Il s'agit d'une action réalisée de manière territorialisée et supportée budgétairement par les EPCI bénéficiaires.

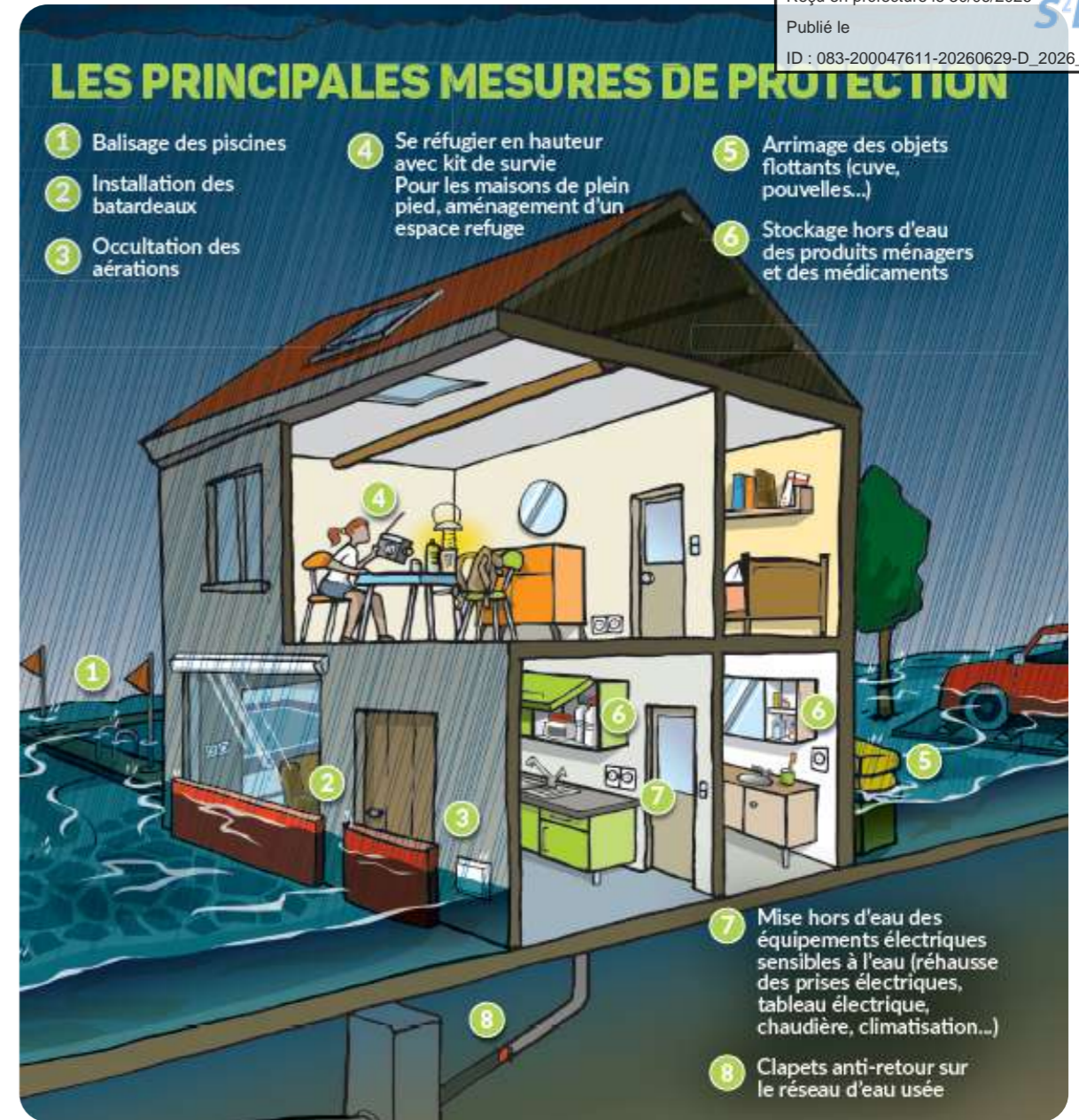


Illustration de mesures de réduction de vulnérabilité
 ©Illustration-agencemars.com

ACTION N°51

Promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement

Dans la continuité de l'action portée dans le cadre du PAPI d'intention, un partenariat a été signé le 10 octobre 2024 avec la Chambre d'Agriculture du Var afin de mobiliser les acteurs du monde agricole et mettre en œuvre :

- + Une étude des pratiques viticoles et des contraintes actuelles s'y appliquant, permettant de limiter l'érosion et les phénomènes de ruissellement (haies, travail du sol, etc.) ;
- + L'installation et le suivi de parcelles de références pour la mise en application de ces pratiques, en lien avec un ensemble d'indicateurs de l'activité économique et de réduction du ruissellement ;
- + La promotion de ces pratiques vertueuses et la sensibilisation du monde agricole.

Un site sur la commune du Thoronet a été identifié pour développer cette action en raison des enjeux de ruissellement et d'inondabilité d'un lotissement à l'aval.

Cette année, le projet a permis de mobiliser 5 agriculteurs, avec l'organisation d'une réunion de présentation, la réalisation de 3 diagnostics d'exploitation et la sélection de 2 sites d'essais, dont un présentant des problèmes de ruissellement. Un suivi agronomique des parcelles a également été mis en place afin d'analyser l'évolution des sols et leur réponse aux aménagements en fonction des conditions météorologiques et climatiques.

Afin de ne pas tasser les sols, il est nécessaire de limiter le passage des engins, d'où l'importance d'utiliser des matériels adaptés. Afin d'aider les viticulteurs à bien choisir leur matériel, une journée de démonstration de matériels alternatifs au désherbage chimique sur le rang a été organisée le 15 octobre 2025.

Enfin, des dispositifs incitatifs (comme les Paiements pour Services Environnementaux, les semis et les analyses de sol) sont en cours de développement pour encourager les producteurs à engager des actions concrètes de réduction des risques d'érosion. L'action se poursuivra en 2026.



Site d'étude de l'action 51 sur la commune du Thoronet

3.4. Aménager le fleuve et ses affluents

3.4.1. Protéger les enjeux du territoire face aux inondations : Les travaux du PAPI (2016-2025)

ACTION N°35

Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

Cette opération de travaux située sur les communes de Draguignan et Trans-en-Provence permettra de protéger la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence d'une crue de période de retour 30 ans. Ceci est rendu possible par l'élargissement et sur certains linéaires l'approfondissement du lit de la Nartuby sur 3,9 km et la modification ou la suppression de 17 ouvrages de franchissement ou seuils. Ce projet permet au-delà de la protection des personnes et des biens, une restauration écologique et paysagère de la Nartuby. Le SMA a obtenu l'ensemble des autorisations préfectorales nécessaires à la réalisation de ces travaux en 2021 et 2022.



Élargissement et restauration des berges de la Nartuby au droit de la zone commerciale de Carrefour - marché M3 (entreprises FOREZIENNE-EGC-IDVERDE)

On notera l'inauguration du nouveau pont du 15 juin 2010 en août 2025 permettant ainsi de restituer l'ensemble des accès à la zone commerciale de Carrefour Trans-en-Provence. Les travaux d'aménagement permettent, comme constaté lors de la crue du 27 octobre 2024, d'éviter les débordements de la Nartuby pour un débit de projet de 180 m³/s. Il s'agira en 2026 de finaliser la construction du barrage écrêteur au quartier Retru et d'achever en simultanément les protections de berges en génie écologique des derniers tronçons élargis.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



Le marché de travaux M3 prévoit également la reconstruction du pont des Incapis à Draguignan pour accompagner l'élargissement de la Nartuby. Initialement prévus en majeure partie sur l'année 2025, ces travaux ont été retardés par de nombreux aléas techniques et climatiques. La livraison du pont des Incapis est ainsi reportée à l'été 2026.



Élargissement et restauration des berges en technique minérale - marché M3 (entreprise Forézienne)



Élargissement et restauration des berges en technique végétale (caissons végétalisés) - marché M3 (entreprise Forézienne et ID Verde)



Aménagement de la mesure compensatoire hydraulique à Retru – Protection en enrochements des épis et montage du barrage - marché M3 (entreprise Forézienne)

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- Premier semestre 2026 :** poursuite et finalisation des travaux de construction du barrage de Trans-en-Provence et d'aménagement des berges de la Nartuby (marché dit M3) - secteurs des centres-villes de Trans-en-Provence et de Draguignan ;
- Janvier à avril 2026 :** travaux de restauration des berges de la Nartuby secteur du pont de Lorgues (marché M4 Phase 1) - volet terrassement et génie écologique ;
- Mai 2026 à octobre 2026 :** travaux de soutènements définitifs des berges de la Nartuby secteur pont de Lorgues (marché M4 Phase 2) - volet génie civil.

ACTION N°45

Programme de prévention des inondations sur la commune de Brignoles

L'objectif de cette action est la réduction du risque inondation pour une crue cinquantennale, et la restauration écologique ambitieuse du Caramy.

En 2024, le SMA a travaillé sur la finalisation de l'Avant-Projet et sur la rédaction des dossiers d'autorisation environnementale en étroite collaboration avec les services de l'État. Une phase de concertation a été menée au premier trimestre 2024, permettant à de nombreux Brignolais d'échanger avec les services techniques du SMA, au moyen de 2 réunions publiques, 5 sessions de permanences, la mise à disposition d'urnes en mairie, à l'agglomération et à la communauté d'agglomération CAPV et enfin via une adresse mail dédiée et toujours fonctionnelle aujourd'hui : action45brignoles@syndicatargens.fr

Le Dossier d'autorisation environnementale a été déposé en 2024 et une enquête publique est attendue pour le deuxième semestre 2026.

En 2025, le SMA a conduit l'élaboration du projet, et la réalisation des cahiers des charges des travaux préparatoires, permettant de supprimer les enjeux situés dans l'élargissement du cours d'eau. Ainsi, un marché de travaux permettant la démolition de l'ancienne caserne de l'avenue de la Burlière a été mis en consultation et notifié en fin d'année 2025. Ces travaux seront finalisés avant l'été 2026. Des échanges ont également été menés avec la Régie des Eaux de la Provence Verte, afin d'aboutir à la rédaction d'un marché de travaux de dévoiement d'un réseau AEP traversant le Caramy en aérien. Ces travaux seront réalisés aux deuxième et troisième trimestre 2026.



Insertion paysagère du projet optimisée

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + **Septembre - décembre 2023** : cadrage règlementaire ;
- + **Février - mars 2024** : réunion publique + concertation publique ;
- + **Octobre 2023 - mars 2024** : montage des dossiers règlementaires + fonciers ;
- + **Avril 2024** : délibération autorisation président CAPV pour dépôt DUP SUP ;
- + **Juin 2024** : dépôt des dossiers réglementaires + dépôt DUP/SUP après délibération de la CAPV ;
- + **Dernier trimestre 2025 au troisième trimestre 2026** : travaux préparatoires de dévoiement de réseaux et de démolition de l'ancienne caserne ;
- + **Troisième trimestre 2026** : enquête publique conjointe ;
- + **Premier trimestre 2027** : obtention des arrêtés d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement et de l'expropriation ;
- + **2029-2030** : prise de possession des terrains et travaux généraux.

ACTION N°62

Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus

La zone d'activités de la Palud regroupe plus de 250 entreprises, représentant environ 2 000 emplois sur une superficie de 30 hectares. Lors de la crue de juin 2010, entre 80 % et 90 % de cette zone d'activités a été inondée, générant des dommages estimés à 35,5M € (hors pertes indirectes liées à l'exploitation). Depuis cet événement, la zone a été de nouveau impactée par des crues significatives en 2011 et à deux reprises en 2019.

Le projet d'aménagement vise à protéger la zone face au risque inondation, jusqu'à une crue légèrement supérieure à celle du juin 2010 sur la base de deux scénarios hydrauliques de référence :

- + Une crue centennale de l'Argens, combinée à une crue décennale des affluents (Compassis, Vernède, Petite Garonne) ;
- + Une crue centennale des affluents, combinée à une crue décennale de l'Argens.

Ce projet vise à améliorer significativement le niveau de protection de la zone. Il est toutefois rappelé qu'une protection totale ne peut être garantie en cas d'événements exceptionnels d'intensité supérieure à celle observée en juin 2010.

Le projet consiste en la réalisation d'un système d'endiguement sur un linéaire d'environ 1,4 km, entre la rue de la Vernède et la RN7. Il comprend principalement : une digue-route en remblais au nord, une digue ouest constituée d'un rideau de palplanches, un déversoir de sécurité, une station de pompage avec un débit maximal de 12m³/s permettant l'évacuation des eaux pluviales de la zone protégée vers la Vernède.

L'attribution de marché des travaux a été allotie en deux lots différents :

- **Le lot n°1 (réalisation du système d'endiguement)** a été attribué en 2024 à un groupement d'entreprises dont le mandataire est TP SPADA pour un montant de 15 136 462 € HT ;
- **Le lot n°2 (construction de la station de pompage)** dont l'attribution est prévue au premier trimestre 2026. La consultation a été publiée en décembre 2025.

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont les suivants :

+ Travaux préparatoires (février-avril 2025) :

- Création d'environ 2,5 km de pistes d'accès sur l'ensemble des emprises ;
- Installation de la base-vie du chantier ;
- Dévoiement des réseaux concessionnaires.

+ Travaux en cours du système d'endiguement – LOT 1 :

- Réalisation du battage des palplanches de la digue ouest (secteurs nord et sud) ;
- Poursuite des opérations de dévoiement des réseaux en interface avec les travaux (SCP, ENEDIS, ORANGE) ;
- Réalisation de la piste d'exploitation en remblai renforcé derrière les palplanches côté zone protégée en secteur sud, incluant le décapage, la pose du collecteur d'eaux pluviales et la pose d'une nouvelle conduite de la SCP dans le remblai ;
- Réalisation du giratoire de la rue de la Vernède, intégrant les 25 premiers mètres linéaires de la digue nord, avec fermeture temporaire de la voirie entre septembre 2025 et janvier 2026.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + **Septembre 2025 - janvier 2026** : travaux de création du giratoire de la rue de la Vernède ;
- + **Janvier – avril 2026** : finalisation des travaux de la piste d'exploitation digue ouest y compris la pose de la canalisation en service de la SCP sous la piste le long des palplanches ;
- + **Mars 2026** : notification du marché du LOT 2 dont la durée du marché est de 33 mois (démarrage des travaux prévu pour juillet 2026) ;
- + **2026-2028** : poursuite des travaux du Système d'endiguement comprenant la digue nord en remblais et le déversoir de sécurité ;
- + **Dernier trimestre 2028** : échéance prévisionnelle d'achèvement de l'ensemble du système d'endiguement.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

S²LO

3.4.2. Restaurer le bon fonctionnement sédimentaire et écologique en rendant au cours d'eau sa forme naturelle

ACTION N°34

Aménagements hydrauliques sur la Nartuby amont (Châteaudouble)

L'action 34a du PAPI prévoyait la réalisation de travaux pour restaurer le bon fonctionnement de la Nartuby et protéger les enjeux présents dans la traversée de la commune de Châteaudouble.

Depuis 2020, différents aménagements ont été étudiés. Le choix du scénario final d'aménagement résulte d'un important travail de concertation avec l'ensemble des partenaires du projet (services de l'État, Agence de l'Eau, OFB, Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Département, commune de Châteaudouble, propriétaires privés), lors des différentes réunions techniques et de pilotage.

Le scénario adopté est celui qui répond au mieux aux objectifs de restauration des fonctionnalités hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques de la Nartuby en regroupant les avis de l'ensemble des partenaires et en respectant la faisabilité économique du projet.

En 2023, les dossiers règlementaires ont été déposés auprès des services de l'État. Une enquête publique conjointe s'est déroulée durant l'été 2024, ce qui a permis l'obtention de l'ensemble des autorisations environnementales et servitudes d'utilités publiques en décembre 2024. Le marché de travaux a été attribué au groupement : Valérian, Malet, ATP Environnement fin décembre 2024.



Libération des emprises

Les travaux ont débuté en février 2025 par les opérations de libération des emprises, suivies par le dévoiement d'environ 2 km de réseaux d'eau potable et d'assainissement situés en bordure de la Nartuby et présentant une vulnérabilité particulière.

L'assec de la Nartuby, intervenu fin juillet, a ensuite permis d'engager les travaux de terrassement et de génie civil, comprenant notamment la mise en place d'enrochements, le confortement d'ouvrages existants ainsi que la restauration du gabarit hydraulique du cours d'eau.

Confortement du radier du pont de la RD51



Par ailleurs, un affaissement de la route départementale desservant Montferrat, sur les aménagements quelques semaines avant le démarrage du chantier, a nécessité une adaptation du projet initial. La réactivité des équipes mobilisées a permis d'intégrer ces nouvelles contraintes et de sécuriser durablement le pied de berge. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le département du Var. À l'automne, les travaux de génie écologique ont été réalisés, bénéficiant des conditions favorables liées aux pluies de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE



Enrochement libre de protection de la RD955 en cours de réalisation



Adaptation de l'aménagement de confortement du pied de la RD955

Dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone de l'opération, et d'économie circulaire, l'ensemble des matériaux issus des déblais a été réemployé sur site pour la réalisation des nouvelles pistes et des merlons de protection à proximité des habitations du Plan et de Pré Nouveau. Toutefois, un déficit en matériaux adaptés à la constitution du noyau étanche, a conduit à reporter à février 2026 la finalisation du merlon de Pré Nouveau. Les matériaux nécessaires proviendront des travaux de l'action 35 du PAPI, situés en amont du pont de Lorgues à Draguignan (marché dit M4).

En 2026, les travaux se poursuivront avec l'achèvement début avril du merlon de protection du secteur de Pré Nouveau, ainsi que les opérations de finition des abords de l'emprise de chantier.



Génie végétal par caissons végétalisés, fascines et plantations en haut de berge



Merlon de protection rapproché en cours de réalisation

ACTION N°47

Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau



La réalisation de ce programme de travaux a pour ambition la restauration des fonctionnalités du cours d'eau et a été initiée en 2018. Ce projet vise à améliorer le fonctionnement global de la Florièye en intervenant sur les contraintes morphologiques (seuils en rivière notamment).

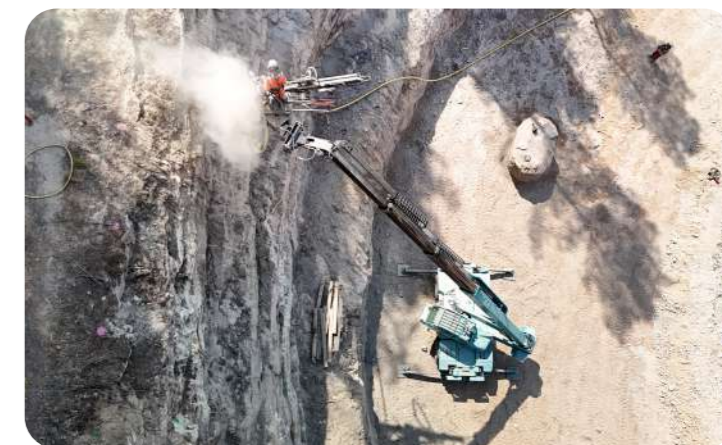
Ce programme s'articule autour de plusieurs interventions : l'effacement de deux passages à gué, l'élargissement localisé et le confortement de berges en génie végétal sur presque un kilomètre de cours d'eau traversant le centre urbain de Taradeau. En 2024, Le SMA a déposé un dossier de servitude d'utilité publique afin de résorber les derniers blocages fonciers et pérenniser l'entretien des aménagements prévus.

En parallèle, les négociations foncières à l'amiable se sont poursuivies. Le SMA attend l'ouverture de l'enquête publique pour le deuxième trimestre 2025. Les travaux de sécurisation de la falaise surplombant la future voie d'accès au hameau Saint Joseph se sont déroulés au cours du second semestre 2025.

Après avoir préparé la surface d'intervention, des ancrages ont été mis en place sur 5m de profondeur sur lesquels des filets HLE (Haute Limite Élastique) sont plaqués en partie haute de la falaise. En partie basse, les ancrages sont recouverts par un béton projeté teinté, pour s'intégrer au mieux à l'environnement.

QUELQUES CHIFFRES :

- 12 Barbeaux méridionaux et 13 Vairons, tous deux protégés au niveau national. C'est le nombre de poissons recueillis lors de la pêche de sauvetage avec la Fédération de pêche du Var ;
- 607 tonnes de matériaux purgés et évacués ;
- 159 ancrages pour une longueur cumulée de 561 mètres ;
- 280 m² de filet à Haute Limite Élastique ;
- 67 m³ de béton projeté pour renforcer la paroi.



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

S²LO

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + **1er semestre 2026** : libération du foncier nécessaire aux travaux ;
- + **Fin d'été 2026** : démarrage des travaux ;
- + **Août 2026** : création de la zone humide et dévoiement des réseaux ;
- + **Septembre 2026 à janvier 2027** : retalutage des berges ;
- + **Octobre 2026 à février 2027** : création du nouveau chemin d'accès ;
- + **Février 2027** : démolition des gués ;
- + **Mars 2027** : réception des travaux.



3.4.3. Intervenir sur les ouvrages dégradant les continuités hydrauliques et pour la faune des cours d'eau

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

La création d'une passe à poissons sur le seuil du Béal

Le département du Var, propriétaire du seuil du Béal, doit réglementairement restaurer la continuité écologique.

Depuis 2023, l'ensemble du linéaire des Arcs-sur-Argens à Fréjus a été mis en conformité, afin de restaurer la continuité écologique des espèces migratrices. Le seuil du Béal est le dernier ouvrage de ce linéaire à constituer un obstacle à la remontée piscicole. Le seuil doit être aménagé dans les plus brefs délais.

Pour assurer la cohérence de travaux de GEMAPI sur le bassin versant, le département a décidé de confier le projet d'aménagement du seuil du Béal au SMA. Lors du Comité de pilotage du 21 septembre 2022, le choix a été fait de s'orienter vers la construction d'une passe à poissons et ne pas retenir l'arasement partiel du seuil (sans efficacité hydraulique démontrée).

Après la finalisation de l'Avant-projet par le maître d'œuvre, le SMA a réalisé en 2023 en régie le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement, afin de pouvoir réaliser les travaux à l'été 2024.



Ouverture de la passe à poissons du Béal

Ce dossier a été déclaré complet par la DDTM et a été instruit au premier semestre de 2024. Les travaux préparatoires étaient en cours lors de la crue d'octobre 2024, provoquant la destruction des terrassements préalables à la construction de la passe à poissons. Le calendrier des travaux initialement dicté par la prise en compte de contraintes environnementales est très peu favorable d'un point de vue hydraulique du fait du positionnement de la fouille au milieu de l'axe d'écoulement du cours d'eau.

En accord avec la DDTM et l'OFB, il a été convenu que le SMA rédige et dépose un Porté à Connaissances pour argumenter la modification du calendrier des travaux, suite à la crue d'octobre 2024, en privilégiant la période des basses eaux.

Les travaux ont repris en juin 2025, suite à une défavorabilisation de la zone de travaux. Du fait de niveaux d'eau particulièrement hauts et des cotes piézométriques élevées, des précautions géotechniques ont dû être prises afin de sécuriser les talus instables. Malgré cela, les délais de réalisation du chantier ont été globalement tenus, du fait de l'optimisation du temps de réalisation par la livraison de nombreux éléments préfabriqués. La passe à poissons a été mise en eau le 3 novembre 2025, et sera réceptionnée en 2026. Il s'agissait d'une opération réalisée pour le compte du département qui est désormais achevée.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Janvier 2025 : dépôt du PAC ;
- + Mars 2025 : obtention de l'accord des services de l'État ;
- + Mars 2025 : défavorabilisation de la zone de chantier (cistudes, oiseaux, chiroptères) ;
- + Juin 2025 : démarrage des travaux ;
- + Fin novembre 2025 : fin des travaux ;
- + 2026 : réception des ouvrages.



3.5. Sensibiliser le public au Patrimoine naturel de l'Argens et de ses affluents et à la rareté de l'eau

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
 Reçu en préfecture le 30/06/2026
 Publié le
 ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

3.5.1. Communication sur les réseaux sociaux

L'un des objectifs du SMA est de faire émerger et de pérenniser la connaissance et la conscience du risque auprès du grand public.

En effet, les retours d'expérience réalisés à la suite des inondations récentes ont mis en exergue un déficit dans ce domaine, ce qui a été l'origine de nombreux comportements inadaptés voir dangereux en période de crise.



Followers actuels : 1 772

	Année 2024	Année 2025	
Vues de la page	64.5 K	316.2 K	+251.7 K
Nombre d'interactions avec le contenu	3.1 K	3.6 K	+0.5 K
Visites de la page	13.8 K	8.9 K	-4.9 K
Nouveaux abonnés	206	198	-8

Communication réseaux sociaux Facebook du SMA en 2025

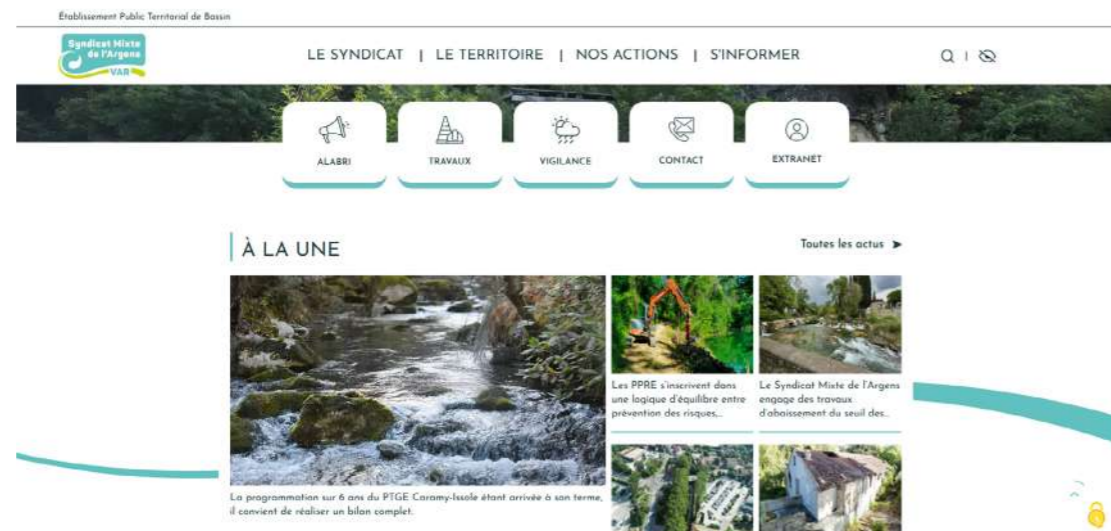


Top des publications

Titre	Date de publication	Vues	Couverture	Interactions	Mentions J'aime et...	Commentaires	Partages
Information travaux - Fermeture temporaire...	18 août 2025	67936	25848	127	11	8	117
Avancement des travaux de restauration de l...	17 nov 2025	42417	23999	247	197	0	47
Information travaux - FERMETURE TEMPO...	26 mai 2025	18936	10522	36	13	5	32
Taradeau : une première phase de travaux ac...	4 déc 2025	9456	5945	60	51	0	8
Avancement des travaux du système d'endigu...	30 juil 2025	10929	4902	41	17	3	21
Retour en image sur la destruction de la pass...	30 avr 2025	8636	4560	55	23	2	27
Réouverture du Pont « Carrefour » Après u...	25 juil 2025	10140	4478	67	30	2	33
Mise à jour : les travaux se sont finalemen...	2 juin 2025	8575	4434	8	4	0	6

3.5.2. Refonte du site internet du SMA

Pour améliorer encore l'information du public des activités du SMA, le site internet a été entièrement revu. Cette refonte était indispensable pour assurer une meilleure lisibilité des missions variées du Syndicat. Un espace extranet permet aux élus d'accéder à une base documentaire riche de contenus divers (comptes-rendus / synthèses / documents de communication). La mise en ligne a été réalisée le 15 mai 2025.



3.5.3. Animations auprès des scolaires (Contrat Nartuby)

Dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby, et en partenariat avec l'Éducation Nationale, un dispositif pédagogique, avec pour thème principal « **L'eau et la biodiversité : la richesse de nos milieux, un monde à découvrir !** » a été mis en place pour la troisième année lors de l'année scolaire 2024-2025. Elle permet aux enseignants du territoire de bénéficier d'un accompagnement scientifique pour développer un programme pédagogique autour des différentes thématiques du contrat de rivière.

Un marché de prestation avec des accompagnements scientifiques est en cours. Il s'agit de proposer des projets pédagogiques composés de deux séances en classe et d'une journée de découverte sur le terrain.

Depuis 2022, cet accompagnement est proposé aux classes du CE1 au CM2 du bassin versant de la Nartuby, ainsi neuf classes du bassin de la Nartuby ont bénéficié du dispositif en 2025. Les problématiques étudiées pendant chaque intervention ont été adaptées aux projets des enseignants et à la localisation des écoles. Des restitutions ont été réalisées sous la forme d'expositions, de blogs, de poèmes et de jeux, afin de partager et valoriser le travail réalisé par les élèves.



Découverte des invertébrés aquatiques de la Nartuby
© Photo MRE

3.5.4. Sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet Économisons l'eau en Provence Verte

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

En complément du PTGE Caramy Issole, le Syndicat Mixte de l'Argens a répondu à l'appel à projet « **Eau et participation citoyenne** » lancé par l'Agence de l'Eau. Le projet « **Économisons l'eau en Provence Verte** » vise à inciter l'ensemble des usagers de l'eau à réduire leur consommation d'eau.

Au total, six communes du bassin versant ont participé à cette démarche d'exemplarité en participant à des formations et en élaborant un diagnostic des consommations en eau des bâtiments et espaces communaux. Ces diagnostics ont été remis aux membres des conseils de l'eau en 2024. Le SMA a ensuite pu les accompagner dans la définition de leurs besoins et dans la co-construction d'une feuille de route opérationnelle pour une gestion économe de la ressource en eau.

L'année 2025 a été consacrée au bilan après trois années d'expérimentation. Il s'agissait de valoriser les actions et outils réalisés par l'édition d'un guide au format A5. Il rassemble toutes les étapes du projet, les expériences qui ont fonctionné, celles qui nécessiteraient des adaptations, les points de vigilance ou encore les difficultés rencontrées. On y retrouve de nombreux témoignages et notamment ceux des membres des conseils de l'eau, des exemples d'actions concrètes et quelques chiffres-clé.



L'année 2025 a aussi été consacrée à la finalisation des plans d'action construits pour chacune des communes volontaires et à l'organisation de formations qui répondaient à leurs besoins.

Une formation a été organisée sur les communes de Brignoles et de Besse/Issole à destination des élus et agents des services espaces verts. Les communes de Tourves, Cabasse et bien sûr Brignoles et Besse/Issole ont participé à ces formations dispensées par ENFORA.

Elles ont été réalisées en 2 sessions de 2,5 jours sur la thématique « **Créer des espaces verts économes en eau : clés de la réussite, conception et mise en œuvre pratique** ». Elles ont mené à l'aménagement de deux sites, le premier situé en face de la salle polyvalente de Besse/Issole et l'autre situé sur la promenade du Caramy.

Il s'agit maintenant de s'appuyer sur cette expérience pour déployer ce dispositif sur d'autres communes y compris des communes extérieures au bassin du Caramy et de l'Issole et mettre à disposition les outils produits.



Jardinière aménagée Promenade du Caramy à Brignoles

4. Orientations 2026

Pour l'aménagement du fleuve et de ses affluents :

- Finaliser l'aménagement sur la Nartuby, les travaux d'élargissement et le traitement des deux derniers ponts (reconstruction du pont des Incapis, reprise du pont de Lorgues) ;
- Poursuivre la mise en sécurité de la Zone d'Activités de la Palud avec les travaux d'endiguement et de gestion des eaux pluviales ;
- Finaliser au premier trimestre le programme de restauration de la Nartuby amont à Châteaudouble ;
- Commencer les premiers travaux sur la Florièye et poursuivre en 2026 une fois les verrous fonciers levés au moyen des procédures réglementaires ;
- Poursuivre les travaux préparatoires de démolition et de dévoiement de réseaux de l'action 45 à Brignoles.

Pour améliorer la résilience du territoire et anticiper les changements :

- Le dispositif ALABRI porté par le SMA est en phase de déploiement sur l'ensemble des 5 intercommunalités : il s'agit de communiquer avec l'appui des communes pour sensibiliser la population au risque inondation et en aidant les propriétaires ou locataires à se prémunir des inondations par des solutions simples de protection (batardeaux / travaux d'adaptation du bâti) ;
- Réaliser l'étude d'un atlas de débordements et de ruissellements pour disposer sur l'ensemble du bassin de cartographies d'aléas et mieux comprendre le fonctionnement du fleuve et de ses affluents en crue ;
- Exploiter les 7 stations supplémentaires de suivi des cours d'eau pour améliorer la connaissance et permettre de mieux surveiller les crues des affluents de l'Argens et bénéficier de nouveaux outils de suivi au moment des crues mais aussi lors des situations de sécheresse.

Pour rendre nos milieux aquatiques plus résilients et les protéger :

- Les programmes d'entretien et de restauration couvrent aujourd'hui la majorité du territoire, il s'agit de mettre en œuvre les programmes pour rendre le fleuve Argens et ses affluents plus résilients pour l'avenir ;
- La démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été initiée et le périmètre arrêté par le Préfet : il est prévu d'obtenir l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau et de la réunir d'ici la fin de l'année pour élire son Président et entrer dans la phase d'élaboration.

Le SMA poursuivra également les actions de préservation de la ressource en se dotant des moyens adaptés afin de mieux comprendre son état :

- La mise en œuvre du PTGE de la Bresque avec la première action d'accompagnement des gestionnaires de canaux ;
- La finalisation de l'étude prospective de vulnérabilité de la ressource à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Argens, pour construire la stratégie prospective territoriale d'adaptation et le plan d'action ;
- La poursuite du suivi étendu des débits de l'Argens et de ses affluents (Nartuby, Caramy et Issole, Bresque) et l'envoi mensuel de bulletins hydrologiques.

Enfin les **opérations de sensibilisation du public** seront poursuivies en lien avec nos partenaires pour mettre en valeur les activités du Syndicat. Dans le cadre du Programme d'Études Préalables, l'action de sensibilisation en direction des scolaires (30 classes chaque année) commencera dès juin pour permettre un développement à la rentrée 2026.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_029-DE

S²LOW

Établissement Public Territorial de Bassin



Antenne de Fréjus

Parc d'activités Le Capitou Pôle BTP
32 Allée Sébastien Vauban
83600 Fréjus

Le siège

Place des Moulins
83720 Trans-en-Provence
Tél. : 09 72 45 24 91

Antenne de Brignoles

51 rue des déportés
83170 Brignoles

contact@syndicatargens.fr
www.syndicatargens.fr

